



Communauté de Communes Sèvre & Loire

1, Place Charles de Gaulle

44430 VALLET

Tel : 02 51 71 92 12

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF**

ANNEE 2022

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2017

SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE.....	5
2. CHIFFRES CLES	6
3. FAITS MARQUANTS	7
4. PRESENTATION GENERALE.....	9
4.1. LE TERRITOIRE CCSL.....	9
4.2. LE ROLE DE LA CCSL ET LES ELUS ASSOCIES A CETTE COMPETENCE.....	9
4.3. LA REPARTITION ANC / AC.....	10
4.4. ORGANISATION DE LA COMPETENCE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	11
4.4.1. LES MISSIONS EN REGIE DE LA CCSL EN TANT QU'AUTORITE ORGANISATRICE.....	11
4.4.2. LES MISSIONS EN REGIE DE LA CCSL EN TANT QU'EXPLOITANT	12
4.5. ORGANISATION DE LA COMPETENCE POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	14
4.6. PRESENTATION DU SERVICE.....	14
4.7. LE SITE INTERNET	14
5. ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	16
5.1. FICHE DE SYNTHESE DU MODELE RPQS.....	16
5.2. LE REGLEMENT DE SERVICE	16
5.3. LE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES.	16
5.4. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	17
5.5. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0) EN NOMBRE DE FOYERS.....	17
5.6. EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES.....	18
5.7. VOLUMES FACTURES (M3).....	18
5.8. DETAILS DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS.....	19
5.9. AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D.202.0)	19
5.10. LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET/OU TRANSFERT	20
5.11. ACTIVITE CONTROLE	21
5.12. ACTIVITE CONSULTATION URBANISME	22
5.13. ACTIVITE CREATION DE BRANCHEMENTS NEUFS	23
5.14. ACTIVITE DT/DICT.....	23
5.15. LES STATIONS D'EPURATION DES EAUX USEES	24

5.16.	QUANTITES DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION (D203.0)	27
	5-15-1 : Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	27
	5-15-2 : Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	27
	5-15-3 : Taux de boues évacuées selon les filières conforme à la réglementation (P206.3).....	28
5.17.	PROGRAMME DE TRAVAUX	28
	5-16-1 pour l'année 2022 : les grands travaux effectués	28
	5-16-2 : pour l'année 2023, les travaux prévisionnels :.....	28
5.18.	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	28
	5-17-1 : Modalités de tarification	28
	5-17-2 : Facture d'assainissement type (D204.0)	30
	5-17-3 : Recettes	32
	5-17-4 : Budget de fonctionnement	32
	5-17-5 : financement des investissements	33
	5-17-6 : Etat de la dette de service.....	34
	5-17-7 : Amortissements	34
	5-17-8: Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	34
6.	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	35
6.1.	FICHE DE SYNTHESE DU MODELE RPQS	35
	6.1.1 Présentation du territoire desservi	35
	6.1.2 Mode de gestion du service.....	35
6.2.	REGLEMENT DE SERVICE	36
6.3.	L'ACTIVITE DU SPANC EN 2022	38
	6.4.1 Le contrôle de conception et d'implantation.....	38
	6.4.2 Le contrôle de bonne exécution	39
	6.4.3 Le contrôle pour vente	40
	6.4.4 Le suivi des non-conformités.....	41
	6.4.5 Les contrôles de l'existant ou contrôle de bon fonctionnement	42
6.4.	LES AIDES FINANCIERES	42
6.5.	L'ETAT DES LIEUX	43
	6.5.1 Taille des installations contrôlées.....	43
	6.5.2 Le fonctionnement des installations	43

6.6. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	45
6.7.1 <i>Modalités de tarification.....</i>	45
6.7.2 <i>Bilan comptable du service.....</i>	46
TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	47
TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS ET DES VARIABLES DE PERFORMANCE POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	49
LEXIQUE.....	55

1. PREAMBULE

Le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif (RPQS) est établi en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il a pour objet d'informer les usagers de ces services et les élus sur leur organisation, leur fonctionnement, tant au niveau de l'exploitation que des investissements. Il doit permettre de mettre en regard du prix de l'assainissement, les contraintes et la qualité du service, mais également d'appréhender les enjeux, actuels et futurs, et les investissements à réaliser.

Ce rapport est relatif à l'exercice 2022. La Présidente de l'EPCI le porte à la connaissance de l'assemblée délibérante.

Il sera mis à la disposition du public dans les mairies et dans les locaux de la communauté de communes. Un exemplaire sera également adressé au préfet pour information. Les indicateurs de performance sont consultables sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

2. CHIFFRES CLES



16 536 raccords
collectifs soit environ
36875 usagers



5 435 installations
d'assainissement
autonome soit environ
12 120 usagers



1 433 009 m³
eaux usées traitées

Pour les contrôles du SPANC :



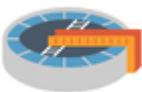
106 l/usager/jour
39 m³ /usager/an



180 conception
142 bonne exécution
98 vente
497 bon
fonctionnement



336 Km de réseau
« tout à l'égout »



27 stations d'épuration



563 t MS de boues
produites

3. FAITS MARQUANTS



- Réalisation des contrôles de bon fonctionnement ANC en régie à compter de février 2022

- Suite aux modifications des critères d'éligibilité des subventions accordées aux usagers, le nombre a augmenté de 13 à 19 subventions en 2022 pour un montant passant de 33880€ à 48 652€.

En prévision des travaux d'investissements à venir dans les 10 prochaines années, les élus ont décidé, tout en conservant l'harmonisation des tarifs de la redevance assainissement en 2027 votée en 2017 sur tout le territoire, de l'augmentation de ce tarif cible afin « d'assainir » ce budget annexe assainissement sans trop s'endetter.

L'identité de vote compteur d'eau Son numéro Sa taille La différence entre les 2 permet de calculer votre consommation

FACTURE SPECIMEN		Consommation	Compteur	Diamètre	Abonné relevé	Nouveau relevé	Information
Adresse destination LE LOROUX BOTTEREAU		129 m ³	315584	Ø15 mm			Conso. simulée
Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %
Distribution de l'eau potable						154,51	
Abonnement						39,71	
Part atterric eau						36,71	5,50
Consommation						154,80	
Part atterric eau		Année 2020	120	1,2900		154,80	5,50
Collecte et traitement des eaux usées						206,81	
Abonnement						49,61	
Part Communautaire Seine et Loire		Année 2020				24,61	10,00
Part SUEZ						25,00	10,00
Consommation						157,20	
Part Communautaire Seine et Loire		Année 2020	120	0,7480		88,76	10,00
Part SUEZ		Année 2020	120	0,5620		67,44	10,00
Organismes publics						54,00	
Consommation						54,00	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2020	120	0,3000		36,00	5,50
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		Année 2020	120	0,1500		18,00	10,00
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à 3,28 € / m ³ soit 0,00228 € / litre							
					HT esamé de TVA - 0,00 €	TVA 5,50 % - 12,67 €	Total facture TTC : 48
					HT soumis à TVA - 455,32 €	TVA 10,00 % - 22,48 €	TVA sur les débits - 35,15 €

Le montant de la redevance contre la pollution de l'eau & la préservation de la ressource



Travaux d'extension du réseau collectif à l'Epine, le Caroil du Pin et le Revaud à Divatte-sur-Loire. Mise en service mi-janvier 2022

Suite à 2 projets d'urbanisme importants (60 lots) à la Jouyère à Divatte-sur-Loire, il a été créé un poste de refoulement et le réseau nécessaire pour rejoindre le réseau existant.



Mise en route de la nouvelle station d'épuration des Corbeillères à Vallet, les filtres roseaux remplaçant les filtres à sable.



Travaux de mise en séparatif du réseau unitaire de la rue de Bazoges à Vallet en collaboration avec les travaux de réaménagement urbain de la rue par la commune.

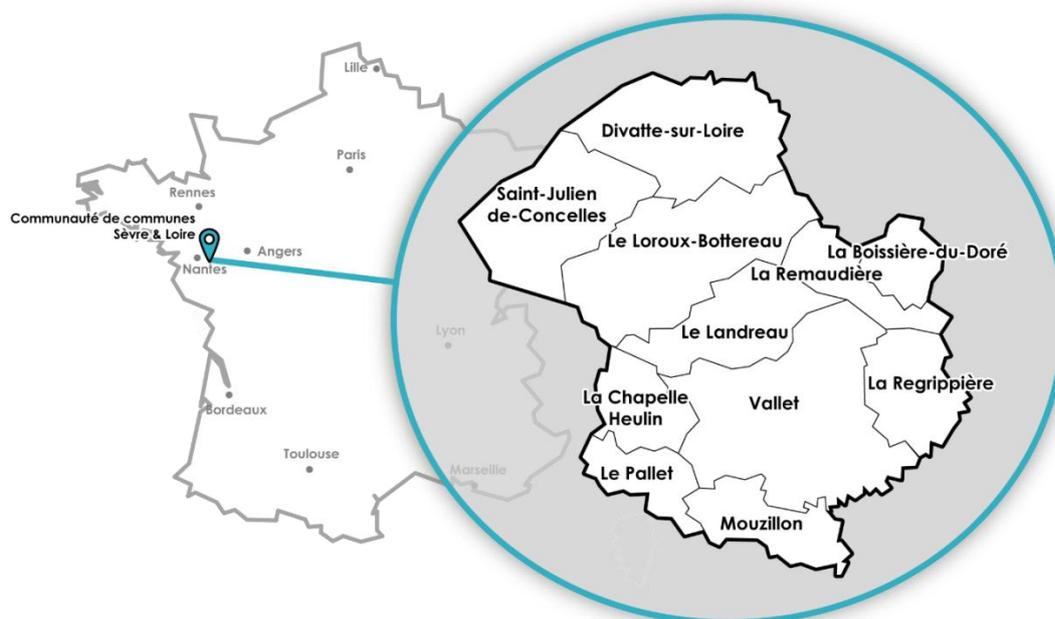


4. PRESENTATION GENERALE

4.1. Le territoire CCSL

La Communauté de Communes Sèvre & Loire (CCSL) regroupe, en 2022, 11 communes pour un territoire de 278 km² et une population de 49064 habitants (population totale INSEE au 1er janvier 2023).

La CCSL est née le 1er janvier 2017, issue de la fusion de deux anciens EPCI, la Communauté de communes Loire Divatte (CCLD) et la Communauté de communes de Vallet (CCV).



La CCSL exerce la compétence « assainissement non collectif » respectivement depuis le 1^{er} janvier 2006 pour la CCLD et le 31 mars 2004 pour la CCV suite à la loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992 et son arrêté d'application du 21 juin 1996 imposant aux collectivités territoriales la prise en charge obligatoire des contrôles des dispositifs d'assainissement individuel.

La CCSL exerce la compétence « assainissement collectif » depuis le 1er janvier 2018. Ce transfert permet de rationaliser la gestion de l'assainissement sur le territoire, de préserver et d'uniformiser le service rendu à l'usager et de garantir le financement des équipements.

4.2. Le rôle de la CCSL et les élus associés à cette compétence

La CCSL respecte la réglementation dans le domaine de l'assainissement des eaux usées, à savoir :

- Pour l'assainissement collectif, assurer le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites
- Pour l'assainissement non collectif, contrôler les installations

La Communauté de Communes est en charge de l'organisation générale des services d'assainissement collectif et non collectif.

Pour l'assainissement non collectif, elle assure en régie les contrôles de conception, les contrôles de réalisation et les contrôles pour vente des installations d'assainissement. Depuis février 2022, la CCSL assure en régie des contrôles de bon fonctionnement suite au choix du conseil communautaire en mars 2021.

Pour l'assainissement collectif, elle définit la répartition des prestations à réaliser par les exploitants ou en régie et contrôle l'exécution des différents contrats. Elle assume la responsabilité liée à l'existence et au fonctionnement des ouvrages (autorisations de rejet des systèmes d'assainissement, plan d'épandage, autosurveillance...).

Elle assure également les fonctions de maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des ouvrages composant le patrimoine des services. A ce titre, elle définit la politique d'investissement pour que les réseaux et les équipements puissent satisfaire aux besoins des usagers, tout en assurant la préservation de la ressource en eau.

Cette compétence s'exerce sous la responsabilité de la Présidente, Christelle BRAUD et du Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement, Jean-Marc JOUNIER.

La commission Eau et Assainissement est chargée de rendre un avis sur les différents dossiers relatifs à l'eau potable, l'assainissement et la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Elle s'est réunie à 3 reprises au cours de l'année 2022.

4.3. La répartition ANC / AC

Chaque collectivité a l'obligation réglementaire d'établir un zonage des eaux usées, c'est-à-dire définir les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif. L'ensemble des communes du territoire a réalisé ce zonage assainissement des eaux usées entre 1993 et 2015.

Ce zonage sera revu dans le cadre de l'élaboration du PLUi (compétence intercommunale depuis le 01/10/2020) sur la période 2021-2025. Parallèlement, une étude de schéma directeur d'assainissement intercommunal a été initiée en 2020 et sera finalisée en 2023. Il n'a pas pu se terminer en 2022 à cause d'une campagne de diagnostic réseau nappe haute qui n'a pas pu avoir lieu en hiver à cause du manque d'eau.

Sur le territoire de la CCSL les foyers se répartissent ainsi entre ceux raccordés à l'assainissement collectif et ceux en assainissement non collectif :

Commune	Population totale INSEE	Nombre de raccordement en AC*	Nombre de foyers en ANC**	% foyers en AC	% foyers en ANC
Divatte sur Loire	7042	2639	582	81,9%	18,1%
La Boissière du Doré	1071	330	126	72,4%	27,6%
La Chapelle Heulin	3414	1270	180	87,6%	12,4%
La Régrippière	1520	433	265	62,0%	38,0%
La Remaudière	1286	293	237	55,3%	44,7%
le Landreau	3118	837	570	59,5%	40,5%
La Loroux Bottereau	8517	2705	926	74,5%	25,5%
Le Pallet	3305	1411	152	90,3%	9,7%
Saint Julien de Concelles	7505	2616	888	74,7%	25,3%
Mouzillon	2874	967	299	76,4%	23,6%
Vallet	9412	3035	1210	71,5%	28,5%
TOTAL	49064	16536	5435	75,3%	24,7%

*Nombre de raccordements en AC = Nombre de raccordements issu du compte affermage service assainissement collectif

**Nombre de foyers en ANC = nombre d'installations d'assainissement non collectif en service référencé par le SPANC

Nous constatons une répartition d'environ 75% des habitants reliés à l'assainissement collectif et donc 25% ont une installation d'assainissement non collectif ou autonome.

Avec ces données, le nombre d'habitants moyen par logement sur la CCSL est de 2.23 ((49064/(16536+5435))

4.4. Organisation de la compétence pour l'assainissement collectif

Les missions en régie de la CCSL se divisent en 2 catégories :

- En tant qu'autorité organisatrice (obligatoirement à la maîtrise d'ouvrage)
- En tant qu'interlocuteur des usagers et exploitant en régie dans le cadre du mode de gestion (choix de la collectivité)

Le mode de gestion est mixte avec une partie en Régie (géré par les agents intercommunaux) et une en Délégation de Service Public (SAUR ou SUEZ selon les communes du territoire).

4.4.1. Les missions en régie de la CCSL en tant qu'autorité organisatrice

Les missions en régie sont, tout d'abord, celles de l'**autorité organisatrice** qui ne peuvent être confiées à une entreprise. La CCSL reste l'autorité publique légitime et garante du service public. La fonction d'autorité organisatrice doit donc être exercée en régie par la collectivité quel que soit le mode de gestion.

Ainsi l'autorité organisatrice détermine et met en œuvre la politique publique, déploie les moyens nécessaires, définit la politique tarifaire, détermine les conditions d'exécution du service, est propriétaire du patrimoine et contrôle les activités confiées à un ou des tiers.

D'un point de vue opérationnelle, elle conserve donc obligatoirement les missions suivantes :

- Relations avec les institutionnels (Agence de l'Eau, Police de l'Eau, transmission formalisée des données)
- Relations avec les élus communautaires,
- Relations avec les communes,

- Gestion des branchements neufs (devis, suivi des travaux),
- Contrôle de conformité pour vente et des branchements neufs
- Contrôle des listing usagers,
- Instruction des permis de construire,
- Programmation annuelle des travaux,
- Suivi des travaux,
- Préparation budgets et tarifs,
- Gestion et mise à jour du SIG,
- Gestion des urgences et dysfonctionnements (au moins partiellement),
- Relations avec les usagers,
- Formation, management, ...

4.4.2. Les missions en régie de la CCSL en tant qu'exploitant

Les missions réalisées en régie sont décrites ci-dessous :

- Rédaction du règlement d'assainissement intercommunal
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
- Compilation et consolidation des bilans réglementaires d'autosurveillance
- Contrôle des dispositifs d'autosurveillance
- Campagnes RSDE (micropolluant) à la Baronnière uniquement
- Campagnes éventuelles de suivi milieu (selon arrêté préfectoraux)
- Manuels d'autosurveillance
- Autosurveillance, production documentaire et cahier de vie pour les petits systèmes épuratoires,
- Organisation des campagnes de vérification réglementaire
- Analyses réglementaires (arrêtés de rejet + diagnostic permanent)
- Campagnes éventuelles de suivi milieu (selon arrêté préfectoraux)
- Bilans de fonctionnement des systèmes d'assainissement exploités en régie

D'un point de vue opérationnel, les missions sont les suivantes :

- Exploitation - Traitement- Systèmes épuratoires rustiques
 - Exploitation des stations d'épuration
 - Entretien électromécanique
 - Contrôles réglementaires liés au code du travail et à la sécurité
 - Renouvellements
 - Exploitation télésurveillance
 - Logiciel supervision
 - Autosurveillance, réalisation des bilans, analyses (suivi des points réglementaires des steps)
 - Entretien des abords (gestion des espaces verts)
 - Faucardage (filtres plantés de roseaux)
 - Hydrocurage préventif
 - Elimination des déchets d'épuration (autres que les boues)
 - Traitement des boues
 - Evacuation des boues (transport)
 - Evacuation des boues (gestion d'épandage)
 - Curage de lagunes
 - Dératisation / désinsectisation (hors réseaux)

- Contrôle des délégataires
 - Suivi des indicateurs de performance
 - Réunions de suivi périodiques, visites
 - Contrôle des rapports annuels du délégataire
 - Examen des comptes de renouvellement
 - Suivi des obligations contractuelles

- Gestion patrimoniale
 - Consolidation des données patrimoniales (classe A)
 - Mise en place d'un diagnostic
 - Elaboration de la stratégie de diagnostic permanent
 - Définition du cahier des charges
 - Mise en place des points de suivi
 - Organisation de la télérelève des données
 - Compilation et consolidation des données
 - Programmation des travaux liés aux conclusions du schéma directeur d'assainissement intercommunal
 - Réseaux
 - Station d'épuration
 - Inspections télévisées patrimoniales
 - Campagnes de mesures ou diagnostic spécifiques (H2S, analyses milieu, recherche polluants, ...)
 - Exploitation des données et gestion patrimoniale active
 - Elaboration, consolidation des programmes pluriannuels de travaux
 - Présentations, reporting des programmes de travaux auprès des élus
 - Elaboration d'un outil de priorisation des renouvellements du patrimoine

- Autres missions
 - Mise à jour / suivi SIG
 - Autosurveillance des postes, des stations et des réseaux suivis par le délégataire
 - Programmation de l'hydrocurage des réseaux (en lien avec délégataire)
 - Suivi réglementaire des points

4.5. Organisation de la compétence pour l'assainissement non collectif

Le **SPANC** (Service Public d'Assainissement Non Collectif) assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif avec les missions suivantes :

- **Pour les installations neuves ou réhabilitées** : contrôle de la conception avant travaux, puis vérification de la bonne exécution ;
- **Pour les installations existantes** : contrôle périodique de bon fonctionnement (tous les 8 ans sur la CCSL, la réglementation imposant 10 ans maximum) et lors des ventes si le dernier contrôle a plus de 3 ans ;
- **Information, conseil et assistance** aux usagers ;
- Suivi de la **base de données usagers et facturation** des prestations.

Toutes ces missions sont réalisées en régie depuis février 2022.

4.6. Présentation du service

Le service Eau et assainissement est intégré au pôle Environnement et patrimoine de la CCSL et est composé de 10 agents (9.8 EQTP) :

- 2 assistantes administratives pour l'ANC et l'assainissement collectif (1.8 EQTP en AC et 0.2 en ANC)
- 3.5 agents pour les missions du SPANC (contrôles) (2.6 EQTP pour ANC)
- 3.5 agents pour les missions de l'assainissement collectif (4.2 EQTP pour AC)*
- 1 ingénieur, manager du service (1 EQTP)

Cédric Moyer, Manager du service.

Fabienne PELTANCHE et Bérangère DELAHAYE assurent les fonctions administratives du service (collectif et non collectif) et sont les premières interlocutrices des usagers.

Virginie LEGRAND-ROBERT (à 40%) et Tommy ORILLARD assurent les contrôles de conception, de réalisation et les contrôles pour vente.

*Johnny GABORIT et Jonathan GUILLEMET assurent les contrôles de bon fonctionnement en ANC (60%) et des missions en AC (40%).

Virginie LEGRAND-ROBERT (à 40%), Dominique GRAVOUEILLE, Alain DORE et Dominique COUPRY assurent les missions de l'assainissement collectif décrites au paragraphe 4.4.2.

4.7. Le site internet

Un site internet dédié à l'eau sur la CCSL a été mise en place et regroupe notamment les informations majeures sur l'assainissement collectif et non collectif :

<https://eau-assainissement.cc-sevreloire.fr/>

The image shows the top section of a website for 'sevre Loire'. The background is a photograph of a wetland area with water and reeds. The website's logo 'sevre Loire' is in the top left, with 'EAU & ASSAINISSEMENT' above it. Social media icons for Facebook, Twitter, Instagram, and YouTube are to the right. A navigation menu includes 'EAU POTABLE', 'ASSAINISSEMENT', 'EAUX PLUVIALES', 'MILIEUX AQUATIQUES', 'FACTURE', and 'MES DÉMARCHES'. A 'CONTACT' button and a search icon are on the right. The main headline reads 'L'EAU, UNE RICHESSE À PARTAGER & À PRÉSERVER'. Below the headline, there is a '+', a 'NOS ACTUS' link with a right-pointing arrow, and a 'VOIR TOUTES LES ACTUALITÉS' button.

EAU & ASSAINISSEMENT

sevre Loire

EAU POTABLE ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES MILIEUX AQUATIQUES FACTURE MES DÉMARCHES CONTACT

Actualités AA

L'EAU, UNE RICHESSE
À PARTAGER & À PRÉSERVER

+ > NOS ACTUS VOIR TOUTES LES ACTUALITÉS

5. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

5.1. Fiche de synthèse du modèle RPQS

Les compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Existence d'une CCSP (Commission Consultative des Services Publics Locaux) : Oui Non

Existence d'un règlement de service : Oui, date d'approbation : 14/11/2018, révisé le 12/02/2020 Non

Existence d'un zonage : Oui, date d'approbation : variable suivant les communes Non

Existence d'un schéma directeur : Oui, par commune sauf 3. Non

5.2. Le Règlement de service

Le règlement de service a été adopté le 14 novembre 2018 (délibération n° 20181114-11) et révisé le 12 février 2020 (délibération n°20200212-14).

5.3. Le schéma directeur d'assainissement des eaux usées.

Le schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées définit un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions destinées à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement collectif des eaux usées qui comprend le réseau et la station de traitement, la somme des deux étant appelé système épuratoire.

LA CCSP a engagé l'étude d'un schéma directeur intercommunal sur toutes les communes de son territoire en 2019.

La phase 1, recueil des données et état des lieux, la phase 2, campagnes de mesures nappes haute et basse, ont été réalisées en 2020. La phase 3 (investigations supplémentaires : ITV) a été réalisée en 2022 après une interruption en 2021 suite à l'absence de nappe haute. La phase 4 (synthèse finale) a été présentée en novembre 2022 et la phase 5 (élaboration du schéma directeur) sera finalisée au premier semestre 2023.

5.4. Mode de gestion du service

Un nouveau mode de gestion a été mis en place depuis le 01/01/2020. En effet, par la délibération n° 20190206-08 en date du 6 février 2019, la CCSL a approuvé le principe du recours à la concession de service public pour l'exploitation d'une partie de son service public d'assainissement collectif.

Les élus ont fait le choix d'un mode de gestion mixte avec un délégataire jusqu'au 31/12/2027 pour l'exploitation de tous les réseaux d'assainissement collectif et des stations d'épurations de type boues activées. Les autres stations plus rustiques (lagune, filtre à sable, filtre roseaux et biodisque) sont gérées en régie.

Par la délibération n°20191030-08 en date du 30 octobre 2019, la CCSL a approuvé le contrat confiant cette concession de service public à la société SUEZ Eau France SAS.

SUEZ assure notamment :

- L'entretien, la surveillance, les réparations de l'ensemble des ouvrages du service d'assainissement collectif mis à disposition par la CCSL : ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées,
- Le maintien de la continuité du service comprenant la mise en place d'un service d'astreinte pouvant être contacté en cas d'urgence vingt-quatre heures sur vingt-quatre,
- La réalisation des travaux définis par le contrat,
- La tenue à jour de l'inventaire du patrimoine du service et des plans des ouvrages et du réseau,
- Le recueil et la valorisation des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du service,
- Une obligation permanente de conseil à la collectivité,
- Un devoir permanent d'alerte auprès de la collectivité de tout risque potentiel de nature à mettre en jeu la responsabilité de cette dernière, et ce, dès qu'il en a connaissance.
- L'astreinte sur l'ensemble du territoire y compris pour les heures non ouvrées sur les stations de traitement des eaux usées gérées par la CCSL.

Cette concession concerne 9 communes jusqu'au 31/12/2022. En effet, le contrat SAUR sur la commune du Pallet courant jusqu'au 31/12/2022, le contrat SUEZ prendra effet au 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2027

Le contrat SAUR du Landreau courant jusqu'au 31/03/2026, il n'a pas été intégré dans le contrat SUEZ.

La CCSL est l'interlocuteur des usagers pour les branchements neufs et les contrôles de conformité. Le détail des missions est décrit dans l'article 4.4 de ce rapport.

5.5. Estimation de la population desservie (D201.0) en nombre de foyers

Le service public d'assainissement collectif dessert 16 536 foyers soit approximativement **36 875** usagers (2.23 habitants / logement en moyenne) soit 75% des foyers de la collectivité.

5.6. Evolution du nombre d'abonnés

Le service public d'assainissement collectif dessert **16 536 abonnés (=branchements) au 31/12/2022**.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Branchement 2019	Branchement 2020	Branchement 2021	Branchement 2022	Variation 2021-2022
Divatte sur Loire	2337	2356	2440	2639	8,2%
La Boissière du Doré	311	314	326	330	1,2%
La Chapelle Heulin	1186	1202	1215	1270	4,5%
La Regrippière	356	359	395	433	9,6%
La Remaudière	247	247	277	293	5,8%
Le Landreau	779	783	791	837	5,8%
Le Loroux-Bottereau	2495	2657	2817	2705	-4,0%
Le Pallet	1318	1334	1340	1411	5,3%
Saint Julien de Concelles	2259	2370	2465	2616	6,1%
Mouzillon		850	960	967	0,7%
Vallet	3676	2838	3005	3035	1,0%
Total	14964	15310	16031	16536	3,2%

Données issues du compte affermage service assainissement collectif

La densité linéaire d'abonnés (environ le nombre de branchement par km de réseau) est de **47.7 abonnés par km**, stable par rapport à 2021 (48.4). Ce chiffre montre la densification urbaine sur notre territoire.

5.7. Volumes facturés (m3)

Communes	Volume 2019	Volume 2020	Volume 2021	Volume 2022	Variation 2021-2022
Divatte sur Loire	194415	164876	232395	232085	0%
La Boissière du Doré	24500	19469	31849	29444	-8%
La Chapelle Heulin	97288	81455	109345	101920	-7%
La Regrippière	27107	23192	31013	32539	5%
Le Pallet	103185	109163	110795	112185	1%
Le Landreau	60196	60393	66221	78041	18%
Le Loroux-Bottereau	215298	171681	234342	239740	2%
La Remaudière	28192	15412	24343	28191	16%
Saint Julien de Concelles	200595	204996	213338	225382	6%
Mouzillon	288650		71692	75263	5%
Vallet		240476	262749	278219	6%
Total	1239426	1091113	1388082	1433009	3%

Données issues du compte affermage service assainissement collectif

On constate une légère augmentation des volumes facturés entre l'année 2021 et 2022 (3%). L'augmentation réelle de la population est modérée par le travail de fiabilisation de la base de données. En effet, des usagers ne payaient pas de redevance ni en l'assainissement collectif ni en assainissement non collectif. Une mise à jour sur certaines communes a été réalisée en 2021 et s'est poursuivie en 2022.

Vous verrez ci-après que la consommation moyenne par habitant est stable et n'entre donc pas dans la légère augmentation du volume.

Pour rappel, la nette augmentation entre 2020 et 2021 n'est pas le reflet de la réalité. Le prestataire SAUR (qui facture les volumes d'eau potable sur lesquels sont basés la redevance assainissement) précise à la CCSL qu'en 2020, en raison de la COVID 19, les relevés des compteurs d'eau n'ont pas tous été effectués. Un certain nombre d'usagers ont été facturés sur une estimation sur les 2 semestres (normalement, une

estimation et un relevé compteur). Ainsi, en 2021, un réajustement a été appliqué avec le relevé compteur et donc la consommation réelle de chaque usager.

Répartition volume usagers :

Communes	Nombre d'usagers	volume 2022	Moyenne 2022 (m ³ /usager/an)	Moyenne 2022 (l/usager/j)	Moyenne 2021 (l/usager/j)	Moyenne 2020 (l/usager/j)	Moyenne 2019 (l/usager/j)
Divatte sur Loire	5885	232085	39	108	115	78	91
La Boissière du Doré	736	29444	40	110	118	69	86
La Chapelle Heulin	2832	101920	36	99	109	77	90
La Regrippière	966	32539	34	92	95	68	83
Le Pallet	3147	112185	36	98	100	94	86
Le Landreau	1867	78041	42	115	101	88	85
Le Loroux-Bottereau	6032	239740	40	109	100	70	95
La Remaudière	653	28191	43	118	106	64	125
Saint Julien de Concelles	5834	225382	39	106	104	96	97
Mouzillon	2179	75263	35	95	90		
Vallet	6768	278219	41	113	106	75	86
Total	36898	1433009	39	106	105	78	91

Malgré l'augmentation des volumes globaux, on constate une stagnation du volume consommé par habitant à 106 l/usager/an entre 2021 et 2022.

(Pour rappel, la moyenne de 2020 est faussée par rapport au volume déclaré qui a été sous-estimé pour des raisons de COVID.

5.8. Détails des imports et exports d'effluents

Aucun apport d'effluent ou export hors de la communauté de communes.

5.9. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2018 : 2 (non remise à jour suite à la prise de compétence de la Communauté de communes).

1 sur Divatte sur Loire : Brasserie artisanal Divatte de 2013 à 31/12/2019

1 sur la Chapelle Heulin : Etablissement Castel (13/05/2018)

5.10. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 8,6 km de réseau unitaire hors branchements,
- 327,6 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, dont 56 km en refoulement et 21,4 km sous vide/pression (Divatte-sur-Loire et Saint-Julien-de-Concelles).

Soit un linéaire de collecte total de **336 km**

Communes	gravitaire séparatif	gravitaire unitaire	refoulement unitaire	refoulement séparatif	sous vide/ sous pression	Nombre de poste de relevage
La Boissière du Doré	4785,40	1611,70	47,60	18,60		1
La Chapelle Heulin	22670,00			1945,10		5
Divatte Sur Loire	53717,30			11233,70	6706,76	25
La Regrippière	5737,80			859,90		2
Le Pallet	22476,00			8650,00		18
Le Landreau	13481,00			1453,00		4
Le Loroux-Bottereau	35543,70			5899,60		5
La Remaudière	4849,70			117,60		1
Saint Julien de Concelles	32005,40			13250,70	14756,64	20
Mouzillon	16124,40			6160,10		10
Vallet	38761,70	6910,20	41,30	6423,10		13
TOTAL	250152,40	8521,90	88,90	56011,40	21463,40	104

L'extension de réseau à l'épine de Divatte-sur-Loire explique une grande partie de l'augmentation du linéaire. L'intégration de nouveaux lotissements dans le domaine public pour certaines communes augmente également le linéaire. Enfin, l'évolution du linéaire est également liée à une actualisation d'une partie de la base SIG via des campagnes de relevés sur site par un prestataire afin d'améliorer la connaissance de notre patrimoine et de se préparer à alimenter la base de données en classe A (La Chapelle-Heulin et Divatte-Sur-Loire).

Un ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie sur les réseaux de collecte :

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Surverse sur réseau unitaire	Pr rue de Bazoges, Vallet	1 500 m ³
Bassin tampon avec surverse	PR basses rivières, ST Julien De Concelles	150 m ³

5 stations d'épuration sont équipées d'un bassin tampon en tête de filière sur site :

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin tampon avec surverse	Divatte sur Loire	500 m ³
Bassin tampon avec surverse	Le Landreau	150 m ³
Bassin tampon avec surverse	La Chapelle Heulin	250 m ³
Bassin tampon avec surverse	Le Pallet	200 m ³
Bassin tampon avec surverse	Le Loroux Bottereau	150 m ³
Bassin tampon avec surverse	La Regrippière	180 m ³

Entretien des réseaux :

Le taux de curage des réseaux atteint, de manière globale, 2,5 % du linéaire :

Communes	Curage préventif (ml)	Débouchage ponctuel	Passage Caméra (ml)
DIVATTE SUR LOIRE	528	11	
LE LANDREAU	1266	1	
LE LOROUX-BOTTEREAU		4	
LA REMAUDIERE			
ST JULIEN DE CONCELLES	4	28	
LA BOISSIERE DU DORE			
LA CHAPELLE HEULIN			
LE PALLET	1976	1	422
LA REGRIPIERE		2	
VALLET	4886		
MOUZILLON			
TOTAL	8660	47	422

5.11. Activité contrôle

Contrôle de branchement :

Communes	contrôle branchement existant/ neuf (hors vente) 2021	contrôle branchement dans le cadre d'une vente 2021	contrôle branchement existant/ neuf (hors vente) 2022	contrôle branchement dans le cadre d'une vente 2022	variation contrôle 2022/2021 (vente)
DIVATTE SUR LOIRE*	18	52	21	75	44%
LE LANDREAU**	3	25	4	13	-48%
LE LOROUX-BOTTEREAU*	8	64	10	62	-3%
LA REMAUDIERE*	1	11	1	11	0%
ST JULIEN DE CONCELLES*	98	60	25	63	5%
LA BOISSIERE DU DORE*	1	9	3	7	-22%
LA CHAPELLE HEULIN*	7	34	13	35	3%
LE PALLET**	3	28		28	0%
LA REGRIPIERE*	0	5	1	11	120%
VALLET*	110	83	12	80	-4%
MOUZILLON*	5	28	1	32	14%
TOTAL	254	399	91	417	5%
Total commune en régie	177	309	87	376	22%

*communes en régie

** communes en délégation SAUR, données issues du BSA (bilan système assainissement du délégataire)

En 2022, il y a eu 417 contrôles de conformité des branchements pour cession immobilière (augmentation sur le territoire de 5%) et 91 contrôles de branchements existants ou dans le cadre d'une extension de réseau.

Pour information :

- La répartition des 87 **contrôles de conformité en régie** est la suivante :
 - o 1 pour une campagne ponctuelle (par exemple rue de Bazoges à Vallet)
 - o 60 pour un nouveau branchement
 - o 23 pour une extension de réseau (par exemple Cahéroult à Saint-Julien-De-Concelles)
 - o 3 pour un contrôle particulier (insalubrité...)
- Sur les **376 contrôles ventes** réalisés en régie, 81 présentaient une non-conformité et devaient donc réaliser des travaux rapidement pour mettre en conformité l'installation.

5.12. Activité consultation urbanisme

En 2022, il y a eu 507 consultations dans le cadre d'une demande d'urbanisme dont 412 en régie.

Communes	consultation urbanisme 2020	consultation urbanisme 2021	consultation urbanisme 2022	% variation 2022/2021
DIVATTE SUR LOIRE*	64	75	65	-13,33%
LE LANDREAU	47	68	57+3*	-11,76%
LE LOROUX-BOTTEREAU*	63	90	81	-10,00%
LA REMAUDIERE*	11	15	11	-26,67%
ST JULIEN DE CONCELLES*	100	93	42	-54,84%
LA BOISSIERE DU DORE*	11	17	9	-47,06%
LA CHAPELLE HEULIN*	27	25	23	-8,00%
LE PALLET	55	63	38	-39,68%
LA REGRIPIERE*	10	19	9	-52,63%
VALLET*	75	88	108	22,73%
MOUZILLON*	31	29	61	110,34%
TOTAL	494	582	507	-12,89%
TOTAL commune en régie	292	401	412	2,74%

*communes en régie

Après une forte hausse en 2021, il est à noter une diminution du nombre de consultations en urbanisme sur le territoire, -13%. Ceci démontre une timidité d'investissement sur le territoire, due à la hausse des prix d'une part, et peut-être le début de l'effet de la ZAN (Zéro Artificialisation Nette) d'autre part. Cette réduction est cohérente avec la baisse du nombre de ventes en ANC également, baisse que l'on retrouve plus faiblement aux habitations raccordées.

5.13. Activité création de branchements neufs

En 2022, il y a eu 82 branchements neufs effectués en régie et 16 par le délégataire, soit un total de 98 branchements en 2022 (contre 110 en 2021) :

Communes	Branchement neuf 2020	Branchement neuf 2021	Branchement neuf 2022	variation 2022/2021
DIVATTE SUR LOIRE*	20	15	18	20,0%
LE LANDREAU**	10	3	9	200,0%
LE LOROUX-BOTTEREAU*	17	9	17	88,9%
LA REMAUDIERE*	2	1	2	100,0%
ST JULIEN DE CONCELLES*	23	19	20	5,3%
LA BOISSIERE DU DORE*	1	2	3	50,0%
LA CHAPELLE HEULIN*	7	10	8	-20,0%
LE PALLET**	13	16	7	-56,3%
LA REGRIPIERE*	1	1	3	200,0%
VALLET*	37	21	9	-57,1%
MOUZILLON*	12	13	2	-84,6%
TOTAL	143	110	98	-11%
Régie :	99	78	82	5,1%
Délégation	44	32	16	-50,0%

*communes en régie en 2022

** commune en délégation en 2022

La différence du nombre de branchements total par rapport au nombre de branchements neufs est due aux différents lotissements privés non comptabilisés dans les branchements en régie ou réalisés par le délégataire.

Le nombre de branchements neufs global diminue légèrement (10%) mais la création en régie augmente de par la création des branchements neufs (hors lotissement ou immeuble privés) de St Julien-De-Concelles en régie sur la totalité de 2022 (contre seulement 6 mois en 2021).

5.14. Activité DT/DICT

La CCSL répond au DT/DICT pour le réseau eaux usées et eaux pluviales sur les zones d'activités de compétence intercommunale.

Les DT/DICT concernant les eaux usées sur le territoire sont traitées par le délégataire et les eaux pluviales par les communes.

Le service assainissement a répondu à **288 DICT** en 2022, contre 194 en 2021 (et 178 en 2020) soit une très forte augmentation de près de 50%.

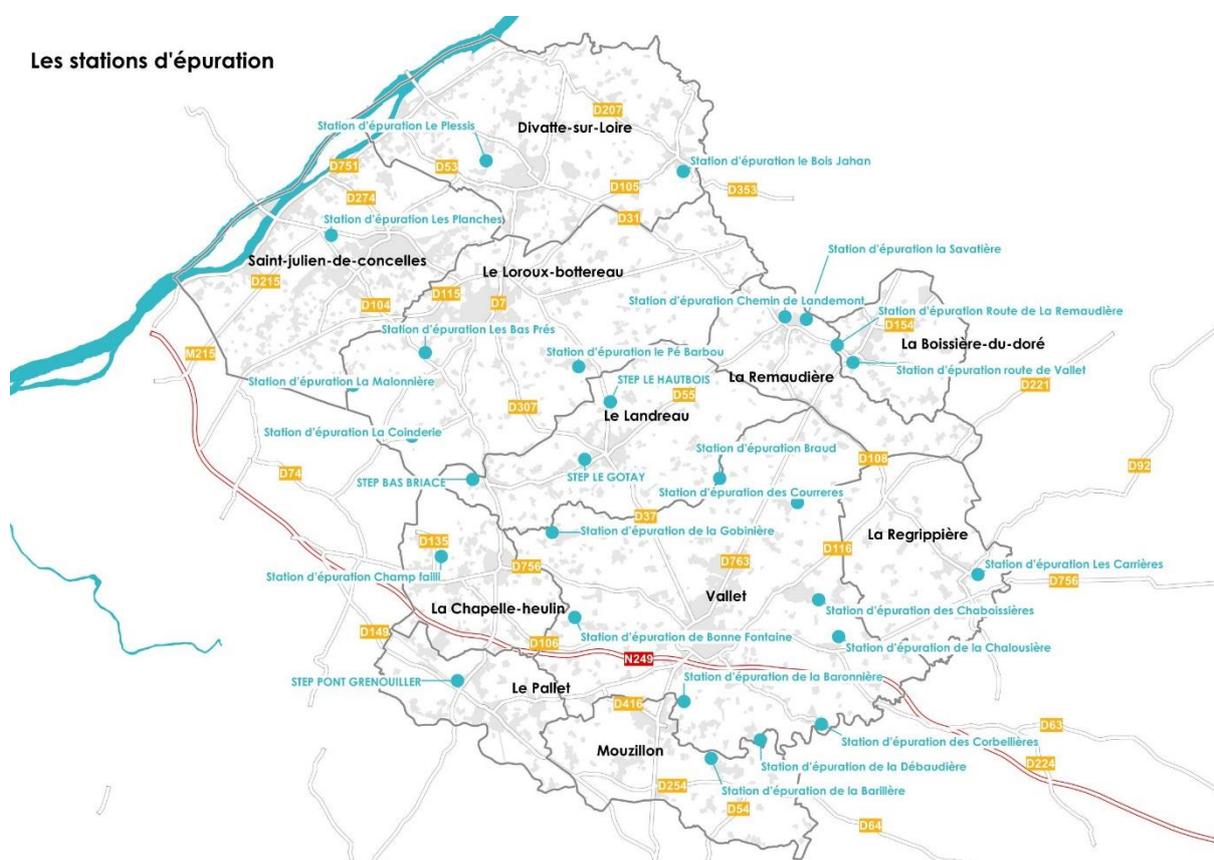
5.15. Les stations d'épuration des eaux usées

Le service gère 27 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées d'une capacité épuratoire totale de **49800 EH** :

- 8 Boues activées (> 1000 EH) : Moy. Âge 12.6 ans
- 6 Filtres plantés de roseaux (90 à 1000 EH) : Moy. Âge 7.3 ans
- 4 Filtres à sable (30 à 330 EH) : Moy. Âge 20 ans
- 8 Lagunes (270 à 1200 EH) : Moy. Âge 34 ans
- 1 biodisque (110 EH) : 2 ans

La moyenne d'âge de l'ensemble du patrimoine est assez élevée (19 ans), mais les principales stations d'épuration structurantes (boues activées), sont assez récentes (12 ans).

La CCSL a réhabilité la station des Corbeillères à Vallet en changeant le système de traitement (filtre à sable transformé en filtre roseaux).



Communes	Nom station	Filtre de traitement	Capacité nominale (EH)	Année de construction	âge	charge hydraulique	charge organique								
						2022	2021	2020	2019	2018					
Divatte sur Loire: Barbecha	Le bois Jahan	Filtre planté de roseau	1000	2014	8	41,10%	42,80%	26,3%	25,4%	50,9%	36,6%	35,8%	44,4%	19,1%	29,1%
Divatte sur Loire: La Chapelle Basse Mer	Le plessis	Boues activées	5000	2012	10	46,50%	57,30%	58,9%	62,0%	66,4%	65,8%	51,3%	72,5%	62,8%	67,7%
Le Landreau	Bas briacé	Filtre à sable	200	2004	18	90,83%	93,25%	209,2%	128,3%	135,8%	54,0%	78,8%	87,5%	98,9%	78,6%
	ZA du Hautbois	Filtre planté de roseau	90	2021	1			34,7%	2,1%						
	Le Gotay	Boues activées	1900	2005	17	61,10%	57,56%	62,0%	58,7%	69,1%	59,8%	63,2%	69,9%	59,8%	64,7%
Le Loroux bottereau	les bas prés	Boues activées	7520	2009	13	81,40%	52,40%	48,1%	51,9%	57,3%	49,2%	49,6%	39,4%	49,0%	45,3%
	Le Pé Bardou	Lagunage	270	1986	36	50,90%	41,60%	55,6%	664,2%	83,1%	46,2%	238,0%	36,5%	238,0%	72,7%
	La Mallonière	Filtre à sable	100	2001	21	69,80%	216,50%	56,0%	38,1%	64,9%	51,9%	112,0%	61,1%	213,1%	30,4%
	La Coindrie	Filtre à sable	180	2001	21	51,20%	77,40%	17,0%	5,0%	40,9%	10,2%	192,0%	5,4%	112,0%	3,9%
La Remaudière	Chemins de landemont	Lagunage	280	1980	42	76%	110,90%	69,6%	21,4%	70,4%	79,2%	323,0%	58,7%		
	La Savatterie	Filtre planté de roseau	400	2007	15	50,20%	35,90%	60,4%	65,4%			238,0%	42,9%	328,9%	49,3%
Saint Julien De Concelles	Les planches	Boues activées	6000	2004	18	54,30%	40,40%	60,0%	59,3%	65,0%	67,3%	58,4%	66,2%	56,9%	60,9%
La Boissière du Doré	Route de Vallet	Lagunage	300	1985	37	50,10%	37,30%	64,0%	28,4%	61,5%		186,0%	46,0%	178,0%	29,2%
	Route de la Remaudière	Lagunage	550	2004	18	57,20%	27,60%	116,8%		125,7%	56,7%	76,0%	26,5%	145,7%	38,3%
la Chapelle Heulin	Champs failli	Boues activées	3675	2018	4	33,70%	57,50%	38,6%	52,4%	44,9%	56,1%	37,3%	62,9%	72,2%	59,0%
Le Pallet	Pont des grenouillet	Boues activées	3500	2000	22	38,50%	66,80%	51,0%	71,0%	61,6%	70,9%	42,5%	64,2%	55,3%	68,4%
La Regrippière	Les carrières	boues activées	1300	2021	1	17,60%	30,10%	35,2%	43,3%						
Vallet/Mouzillon	La baronnière	Boues activées	15200	2006	16	95,80%	20,30%	54,7%	20,2%	51,4%	24,2%	44,0%	27,3%	45,6%	
Vallet	Bonne Fontaine	Lagunage	370	1982	40	79,80%	34,90%	65,0%	146,0%	182,0%	73,8%	284,0%	66,1%	105,0%	158,9%
	Braud	Filtre à sable	30	2002	20	45%	57,50%	36,0%	27,7%	73,5%	24,5%	263,0%	43,0%		
	Les Chaboissières	Lagunage	250	1993	29	60,20%	34,60%	42,8%	34,4%	20,4%	6,2%	68,0%	30,7%	361,9%	78,9%
	Les Chaloussières	Lagunage	180	1990	32	62,90%	74,80%	68,4%	148,0%	94,8%	25,9%	585,0%	134,5%	630,3%	38,5%
	Les Corbeillieres	Filtre planté de roseau	195	2022	0	49,60%	57,80%	52,8%	46,1%	50,6%	128,7%	53,0%	53,9%	73,4%	78,4%
	Les Courreres	Lagunage	400	1982	40	18%	10,70%	21,1%	19,7%	35,0%	15,4%	210,0%	84,0%	133,1%	10,6%
	La Débaudière	biodisque	110	2020	2	39%	67,90%	28,5%	24,1%			145,0%	28,2%	94,6%	26,8%
	La Gobinière	Filtre planté de roseau	300	2014	8	65,40%	17,40%	67,4%	37,3%	77,8%	63,8%	188,0%	6,1%	52,7%	24,0%
Mouzillon	La barillièrre	Filtre planté de roseau	500	2007	15	37,00%	28,30%	31,8%	23,9%	50,8%	43,2%	44,0%	35,6%	44,8%	41,4%

Le fonctionnement et la conformité

Commune	Nom de station	Capacité nominale (EH)	Filière de traitement	Conformité DDTM				Conformité DDTM		
				Conformité 2022				Conformité 2021		
				Équipement de la station	Performances épuratoires de la station	Système de collecte	document réglementaire	Équipement de la station	Performances épuratoires de la station	Système de collecte
DIVATTE SUR LOIRE	le plessis (La chapelle Bassemer)	5000	boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
DIVATTE SUR LOIRE	le Bois Jahan (Barbechat)	1000	filtre roseaux	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
LE LANDREAU	le gotay	1900	boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
LE LANDREAU	Bas Briacé	200	filtre à sables	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
LE LANDREAU	za Haut bois	90	filtre roseaux	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME			
LE LOROUX-BOTTEREAU	les bas prés	7520	boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
LE LOROUX-BOTTEREAU	le Pé bardou	270	lagunage naturel	CONFORME	NON CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME	CONFORME
LE LOROUX-BOTTEREAU	la Coindrie	180	filtre à sable	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME	CONFORME
LE LOROUX-BOTTEREAU	la malonnière	100	filtre à sable	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
LA REMAUDIERE	chemins de Landemont	280	lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
LA REMAUDIERE	La Savatterie	400	filtre roseaux	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
ST JULIEN DE CONCELLES	les planches	6000	boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
LA BOISSIERE DU DORE	Route Vallet	300	lagunage naturel	CONFORME	NON CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME	CONFORME
LA BOISSIERE DU DORE	Route Remaudière	550	lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	indéterminable	CONFORME
LA CHAPELLE HEULIN	Champ failli	3675	boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME	CONFORME
LE PALLET	Pont des grenouillers	3500	boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
LA REGRIPIERE	les carrières	1300	boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	indéterminable	CONFORME
VALLET	la baronnière	15200	boues activées	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME (par temps de pluie)
VALLET	les courères	400	lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME	CONFORME
VALLET	Bonne fontaine	370	lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME	CONFORME
VALLET	la gobinière	300	filtre roseaux	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME	CONFORME
VALLET	les chaboissières	250	lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME	CONFORME
VALLET	les corbeillères	190	filtre à sable	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
VALLET	la chalousière	180	lagunage naturel	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
VALLET	la debaudière	110	biodisque	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
VALLET	Braud	30	filtre à sable	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME	CONFORME

De façon générale, nous avons informé la DDTM que la CCSL est en cours de genèse d'un schéma directeur intercommunal d'assainissement des eaux usées.

La phase 1, recueil des données et état des lieux, la phase 2, campagnes de mesures nappes haute et basse, ont été réalisées en 2020. La phase 3 (investigations supplémentaires : ITV) a été réalisée en 2022 après une interruption en 2021 suite à l'absence de nappe haute. La phase 4 (synthèse finale) a été présentée en novembre 2022 et la phase 5 (élaboration du schéma directeur) sera finalisée au premier semestre 2023.

Les raisons des non-conformités sont les suivantes :

- La Boissière du Doré : Route de Vallet

La non-conformité sur cette station est due au paramètre MES non conforme sur le bilan ponctuel réglementaire réalisé pour la deuxième année consécutive. Ce dépassement faible (160 mg/l au lieu de 150 mg/l sur ces 2 années) s'explique par un développement algal important sur les bassins constaté (bloom algal). Cette station étant un lagunage, nous ne pouvons pas agir sur le traitement. Cependant, cette station a fait l'objet d'une attention particulière dans le schéma directeur d'assainissement. Associés aux travaux de mise en séparatif (en collaboration avec la commune), la construction d'une nouvelle station d'épuration fait partie des priorités 1 du schéma directeur. Un curage de ces lagunes est d'ores et déjà prévu au printemps 2024 afin d'améliorer le traitement dans l'attente de sa réhabilitation.

- Le Loroux-Bottereau : le Pé Bardou :

La non-conformité sur cette station est due au paramètre MES non conforme sur le bilan ponctuel réglementaire réalisé pour la deuxième année consécutive (en 2021, le paramètre DCO était également non-conforme). L'effluent est aussi concentré en sortie qu'en entrée. Il est fort probable que les conditions de prélèvement soient en cause ? Il n'y a aucun artisan ou industriel raccordé sur cette station. Nous sommes dans ce cas dans la limite de la validité de l'échantillonnage ponctuel. A noter que la bathymétrie effectuée sur ces lagunes a montré un faible taux de remplissage par les boues (bassin 1 : 18%, bassin 2 : 20%, bassin 3 : 10%), ces lagunes ne sont donc pas saturées.

5.16. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

5-15-1 : Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1er janvier et le 31 décembre	filiales boues	Exercices 2020 en t MS	Exercices 2021 en t MS	Exercices 2022 en t MS	% 2021-2022
Divatte sur Loire	lit de roseaux	68	79,9	105,7	32%
La chapelle heulin	lit de roseaux	32	67	56,25	-16%
Le Landreau	Lit de roseaux	21,508	22,181	23,238	5%
Le Pallet	lit de roseaux	34,624	40,726	41,358	2%
Saint Julien de Concelles	Serre solaire	62,301	65,78	130,6	99%
Loroux Bottereau	Centrifugeuse boues liquide	82,4	88,5	79,2	-11%
Vallet	Centrifugeuse	108,6	114,4	127	11%
Total de boues produites		409,433	478,487	563,346	18%

t MS : tonne de Matières sèches

5-15-2 : Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Destination des boues	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS	Variation 2021-2022 (%)
Divatte sur Loire	Compostage	23,06 + 8,81	37,34	114	205%
La Chapelle Heulin		0	0	0	
Le Landreau	Compostage	10,167	20,229	21,502	6%
Le Pallet	Compostage	36,202	21,583	45,21	109%
Saint Julien de Concelles		101,649	37,28	0	-100%
Loroux Bottereau	Compostage	0	146	33,196	-77%
Vallet	Compostage	92	114,4	104,957	-8%
Total des boues évacuées		271,888	371,362	236,735	-36%

Pour la station d'épuration de la Chapelle Heulin, la filière boues transformée en 2018 de lits plantés de roseaux. L'évacuation des boues ne s'effectuera donc pas avant 7 à 8 ans sur cette station.

Les boues produites au Loroux Bottereau font désormais l'objet d'une déshydratation par centrifugeuse sur site et d'une évacuation en compostage depuis 2021. La filière boues liquides a été arrêtée depuis 2020 et l'interdiction d'épandre des boues non hygiénisées à cause de la COVID 19.

Sur la station d'épuration de Saint-Julien-De-Concelles, SUEZ n'a pas évacué de boues en 2022.

Sur le Landreau, Divatte et le Pallet, le stockage des boues est dans les lits de roseaux. L'évacuation n'est pas linéaire d'une année sur l'autre.

5-15-3 : Taux de boues évacuées selon les filières conforme à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Pour 2022, ce taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de **100**.

5.17. Programme de travaux

5-16-1 pour l'année 2022 : les grands travaux effectués

- Mise en service de la station d'épuration des Corbeillères à Vallet
- Livraison du réseau sur Divatte sur Loire : L'épine (village)
- Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement rue de Bazoges à Vallet
- Travaux d'extension de réseau de la Jouyère à Divatte Sur Loire pour 2 lotissements (60 lots)
- Réflexion sur curage des lagunes
- Mise aux normes de l'autosurveillance des stations de Divatte Sur Loire et La Chapelle Heulin

5-16-2 : pour l'année 2023, les travaux prévisionnels :

- Mise en service du poste de refoulement de la Jouyère à Divatte sur Loire
- Remplacement de la station d'épuration de lagunage de Bonne Fontaine par un transfert par pompage vers la station d'épuration de La Chapelle Heulin ou Vallet.
- Début du programme pluriannuel de curage des lagunes
- Finalisation du schéma directeur intercommunal et réflexion sur le programme pluriannuel d'investissement.

5.18. : Tarification de l'assainissement et recettes du service

5-17-1 : Modalités de tarification

La redevance assainissement comprend une partie variable et une partie fixe :

- La part variable est calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service assainissement
- La part variable est déterminée en fonction du volume d'eau prélevée par l'utilisateur sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source dont l'utilisateur génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement.

Actuellement les tarifs sont différents d'une commune à l'autre en fonction du mode de gestion passé et actuel et du service rendu. Il a été approuvé en 2018, le principe de lissage de l'harmonisation du tarif d'assainissement collectif sur une période de 10 ans (maximum autorisé) à compter de 2018 afin d'obtenir un prix cible en 2027 identique sur tout le territoire. Suite à la prévision de l'augmentation des

investissements dans le cadre du schéma directeur, le prix cible fixé en 2018 a été revu et approuvé par délibération (D 20221 109 – 14) du conseil communautaire du 9 novembre 2022. Il a été fixé comme suit :

- Part fixe : **50 €**
- Part variable : **1.718 €**

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 sont les suivants :

Communes	Abonnement collectivité	Part variable collectivité	Abonnement délégataire	Part variable délégataire	Simulation pour 120 m ³	Prix du service par m ³ pour 120 m ³
D/L: BARBECHAT	27,36 €	1,298 €	26,08 €	0,586 €	279,52 €	2,33 €
D/L: LA CHAPELLE BASSE MER	30,35 €	1,508 €	26,08 €	0,586 €	307,71 €	2,56 €
LE LANDREAU	19,36 €	1,070 €	21,84 €	0,622 €	244,24 €	2,04 €
LE LOROUX-BOTTEREAU	27,23 €	0,958 €	26,08 €	0,586 €	238,59 €	1,99 €
LA REMAUDIERE	19,03 €	0,908 €	26,08 €	0,586 €	224,39 €	1,87 €
ST JULIEN DE CONCELLES	51,31 €	1,818 €	26,08 €	0,586 €	365,87 €	3,05 €
LA BOISSIERE DU DORE	32,51 €	0,908 €	26,08 €	0,586 €	237,87 €	1,98 €
LA CHAPELLE HEULIN	31,93 €	1,508 €	26,08 €	0,586 €	309,29 €	2,58 €
LE PALLET	29,84 €	1,070 €	36,93 €	0,923 €	305,93 €	2,55 €
LA REGRIPIERE	15,11 €	0,898 €	26,08 €	0,586 €	219,27 €	1,83 €
VALLET	53,21 €	1,318 €	26,08 €	0,586 €	307,77 €	2,56 €
MOUZILLON	53,21 €	1,318 €	26,08 €	0,586 €	307,77 €	2,56 €

Les tarifs 2022 ont été votés par délibération du 09/11/2022 (n° D 20221 109 – 14)

Par délibérations n° 20180214-06 en date du 14 février 2018 et n°20180328-10 du 28 mars 2018, le Conseil Communautaire a délibéré sur les tarifs à appliquer en matière de Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (**PFAC**) comme suit :

- 3 000 € par logement ;
- Pour les logements collectifs verticaux :
 - 3 000 € pour le 1er logement
 - 1 500 € par logement pour 2 à 5 logements complémentaires
 - 1 000 € par logement à partir du 6ème logement
- Pour les logements sociaux construits par les bailleurs sociaux :

Nombre de logements	Tarifs
1	1 500 € par logement
2 à 5	750 € par logement
6 et plus	500 € par logement

5-17-2 : Facture d'assainissement type (D204.0)

Recto



Plus d'infos sur www.atlantic-eau.fr

→ Message

Date d'émission de la facture

Numéro de facture Simulation	Référence client *****	Facture du 01.01.2020
---------------------------------	---------------------------	--------------------------

• Nom du client : *****
• Adresse desservie : *****
LE LOROUX BOTTEREAU

Votre référence client

Les moyens mis à votre disposition par La SAUR pour :

- L'eau potable pour toutes les communes de la CC Sèvre & Loire
- Les eaux usées pour les communes de Saint-Julien de Concelles, Le Landreau & Le Pallet

→ Contacts

SAUR - EAU POTABLE

🌐 Gérer votre compte sur internet
www.atlantic-eau.fr

📞 Service Clients
02 44 68 20 00 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi, de 8h00 à 19h00

🚗 Dépannage 24h/24
02 44 68 20 09 (prix d'un appel local)

📧 TSA 80100
44504 LA SAULE CEDEX

🏠 Accueil
80, Avenue des Noëles BP 170 44504 LA SAULE
CEDEX
Du Lundi au Vendredi, de 8h à 18h

SUEZ - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

📞 Service Clients
09 77 40 84 08
Du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30

🚗 Dépannage 24h/24
09 77 40 11 15

🏠 Accueil
Z.I. de la Gare B.P. 96410 44864 STE LUCE SUR
LOIRE CEDEX
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Vous facture de simulation du 1 janvier 2020

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

Répartition du coût dans les 3 organismes

	€ TTC
Distribution de l'eau potable	205,20
atlantic'eau	205,20
Collecte et traitement des eaux usées	227,49
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE ET LOIRE	227,49
Organismes publics	57,78
Total facture	490,47

détail au verso

Le montant à régler

Répartition de votre facture



	Distribution de l'eau potable 41,8%
	Collecte et traitement des eaux usées 46,4%
	Organismes publics 11,8%

Les moyens mis à votre disposition par SUEZ pour les **eaux usées** sauf pour les communes Saint-Julien de Concelles, Le Landreau & Le Pallet

L'identité de votre compteur d'eau Son numéro Sa taille La différence entre les 2 permet de calculer votre consommation

FACTURE SPECIMEN						
Adresse desservie	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
***** LE LOROUX BOTTEREAU	120 m ³	315584	015 mm			Conso. simulée

Votre facture en détail		Periodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC	
Distribution de l'eau potable						194,51		205,20	
Abonnement		Le montant de votre abonnement				39,71		41,89	
Part atlant'ic'eau		Année 2020				39,71	5,50		
Consommation		Le montant de votre consommation				154,80		163,31	
Part atlant'ic'eau		Année 2020				120	1,2900	154,80	5,50
Collecte et traitement des eaux usées						206,81		227,49	
Abonnement		Le montant de votre abonnement				49,61		54,57	
Part Communautaire Sèvre et Loire		Année 2020				24,61	10,00		
Part SUEZ		Année 2020				25,00	10,00		
Consommation		Le montant calculé sur votre consommation						172,92	
Part Communautaire Sèvre et Loire		Année 2020				120	0,7480	89,76	10,00
Part SUEZ		Année 2020				120	0,9620	67,44	10,00
Organismes publics						54,00		57,78	
Consommation						54,00		57,78	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2020				120	0,3000	36,00	5,50
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		Année 2020				120	0,1500	18,00	10,00
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnements) s'élève à : 3,26 € / m ³ soit 0,00326 € / litre					HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 5,50 % : 12,67 €	Total facture TTC : 490,47 €		
					HT soumis à TVA : 455,32 €	TVA 10,00 % : 22,48 €	TVA sur les débits : 35,15 €		

Le montant de la redevance contre la pollution de l'eau & la préservation de la ressource

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Parts collectivités, propriétaires des ouvrages

Servent à
 - atlant'ic'eau pour le financement des investissements sur les ouvrages et la rémunération du délégataire SAUR
 - La Commune pour le financement des investissements et prestations sur les ouvrages

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement votre compte en ligne sur www.atlant'ic-eau.fr

SAUR SA3 au capital de 101529300€ RCS Nanterre 239279964 DIRET 239 379 994 05975 Siège Social : 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire FR20239378964-NAF 3602
 Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur ces données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email à l'adresse atlant'ic@saur.com ou par courrier postal agents de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurlent.fr) - Rubrique Données Personnelles.
 Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

5-17-3 : Recettes

Les recettes de la collectivité sont :

TYPE DE RECETTE	2020	2021	2022	Variation 2021-2022
Redevance eaux usées	1 826 836.92 €	2 310 685.63 €	2 111 466.17 €	-8.62%
PFAC	619 716.13 €	645 909.87 €	735 479.35 €	13.87%
FRE	- €	- €	- €	0.00%
Vérifications / Contrôles	22 140.00 €	27 540.00 €	30 600.00 €	11.11%
Recette matière de vidange	- €	- €	- €	0.00%
Contribution exceptionnelle du budget général	- €	- €	- €	0.00%
FCTVA, produits financiers et exceptionnels	29 148.81 €	7 949.09 €	28 788.33 €	262.16%
TOTAL DES RECETTES	2 497 841.86 €	2 992 084.59 €	2 906 333.85 €	-2.87%

La baisse de la redevance n'est pas significative de la réalité. En effet, en 2021, la redevance est supérieure à la réalité suite au rattrapage de celle de 2020, année de la COVID qui n'avait pas permis de relever tous les compteurs. Une estimation minorée de la consommation d'eau potable avait été calculée par le délégataire.

Ainsi, si on moyenne 2020 et 2021, la redevance est de 2 068 761€, comparée à 2 111 466€, soit une augmentation de 2% en 2022, ce qui est plus proche de réalité conformément à l'augmentation de la population.

Le nombre de contrôle de conformité a augmenté de façon significative de par les contrôles année pleine 2022 sur la commune de St Julien de Concelles mais également par le dynamisme de vente de biens immobiliers sur le territoire.

Enfin, le rattrapage des PFAC en 2022 des années précédentes a conduit à une augmentation de 14% de la recette.

5-17-4 : Budget de fonctionnement

La synthèse du budget de fonctionnement 2022 réalisé est détaillée ci-dessous :

	2020	2021	2022	Variation (2021-2022)
Résultat d'exploitation reporté	1 564 103,30 €	489 670,31 €	645 997,69 €	31,93%
Atténuations de charges	- €	- €	640,00 €	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	2 494 279,13 €	2 988 865,62 €	2 877 786,66 €	-3,72%
Subventions d'exploitation	- €	- €	- €	0,00%
Autres produits de gestion courante	1 972,70 €	2 527,07 €	26 241,75 €	938,43%
Produits financiers	- €	- €	- €	0,00%
Produits exceptionnels	1 590,03 €	691,90 €	1 665,44 €	140,71%
Reprises sur provisions	- €	- €	2 139,08 €	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	627 356,00 €	641 155,87 €	658 351,96 €	2,68%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 689 301,16 €	4 122 910,77 €	4 212 822,58 €	2,18%
Charges à caractère général	268 624,40 €	283 452,62 €	234 336,34 €	-17,33%
Charges de personnel et frais assimilés	275 009,69 €	277 510,64 €	312 361,04 €	12,56%
Autres charges de gestion courante	2,94 €	5 142,10 €	1,48 €	-99,97%
Charges financières	351 358,28 €	329 551,35 €	310 465,71 €	-5,79%
Charges exceptionnelles	41 156,00 €	37 254,92 €	57 849,91 €	55,28%
Dotations aux provisions et dépréciations	- €	3 621,41 €	1 186,40 €	-67,24%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 503 795,28 €	1 484 503,67 €	1 464 554,71 €	-1,34%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 439 946,59 €	2 421 036,71 €	2 380 755,59 €	-1,66%

Les recettes de fonctionnement sont stables (+2%). La baisse de vente de produits est due à la redevance assainissement (cf § 5.17.3 ci-dessus). Cependant, comptablement, elle est largement compensée par le report du résultat d'exploitation.

La nette augmentation en % de la ligne « autres produits de gestion courante » est due à la subvention de l'agence de l'eau Loire Bretagne pour la campagne de recherche des micropolluants obligatoires tous les 4 ans sur les stations d'épurations de capacité supérieure à 10000 EH (la Baronnière).

Nous notons également une baisse de la dotation aux provisions (provisions pour les impayés demandées par le trésor public depuis 2021) en 2022.

La baisse des charges à caractère général est due à la diminution de la sous-traitance, en particulier de SUEZ pour le traitement des boues COVID en 2021 qui n'a pas eu lieu en 2022. Une diminution des remboursements de frais (fonction support interne à la CSSL) est également à noter (baisse du nombre d'écriture comptable par arrêt d'émission de titres individuels mais groupés, baisse du nombre de marchés publics en 2022 liés à l'assainissement, baisse du pourcentage du service communication pour l'assainissement).

La charge de personnel a augmenté suite l'arrivée de 2 collaborateurs dans le service avec des missions en assainissement collectif et non collectif.

5-17-5 : financement des investissements

INVESTISSEMENT	2020	2021	2022	Variation (2021-2022)
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 342 809,76 €	2 635 122,86 €	1 304 489,25 €	-50.50%
Montant des subventions	354 471,00 €	592 323,90 €	259 034,37 €	-56.27%
Montant des contributions du budget général	- €	- €	- €	0.00%

L'année 2022 a été l'année de finalisation du schéma directeur. Les dépenses d'investissement sont inscrites dans un plan d'investissement pour les 10 prochaines années. La CCSL n'a donc pas programmé de gros investissements en 2022. Les principaux travaux sont la création du réseau à la Jouyère à Barbechat, la finalisation de la station des Corbeillères à Vallet et les travaux de réseaux rue de Bazoges à Vallet en accompagnement des travaux de réaménagement de la rue par la commune.

5-17-6 : Etat de la dette de service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

ETAT DE LA DETTE	2020	2021	2022	Variation 2021-2022
Encours dette au 31 décembre	10 846 801.28 €	11 071 890.61 €	10 172 839.81 €	-8.12%
Montant remboursé durant l'exercice en € en capital	873 562.20 €	877 355.67 €	897 225.99 €	2.26%
Montant remboursé durant l'exercice en € en intérêt	356 465.40 €	333 405.29 €	314 399.90 €	-5.70%

Nous remarquons que l'encours de dette diminue assez nettement.

5-17-7 : Amortissements

AMORTISSEMENTS	2020	2021	2022	Variation 2021-2022
Dotation aux amortissements	1 503 795.28 €	1 484 503.67 €	1 464 554.71 €	-1.28%
Quote-part des subventions d'investissement reprises	627 356.00 €	641 155.87 €	658 351.96 €	2.20%

5-17-8: Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

En 2022, il y a eu 0 € pour des créances admises en non valeurs pour des raisons sociales.

Opérations de coopération décentralisée (cf L1115-1-1 du CGCT)

Sont listées ici les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Aucune opération de ce type n'a été réalisée en 2022.

6. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

6.1. Fiche de synthèse du modèle RPQS

6.1.1 Présentation du territoire desservi

- Compétences liées au service :

- Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
- Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations

- Existence d'une CCSP : Oui Non
- Existence d'un zonage : Oui, date d'approbation : selon commune Non

La révision du schéma directeur d'assainissement est en cours depuis janvier 2020

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 24/03/2021 Non

6.1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en :

- Régie Totale (depuis le 10/02/2022)
- Régie avec prestataire de service (jusqu'au 10/02/2022)
- Régie intéressée
- Gérance
- Délégation de service public : affermage
- Délégation de service public : concession

Si c'est un contrat de prestation de service :

- Type de contrat : Marché public
- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 10/02/2017
- Date de fin de contrat : 10/02/2022
- Missions du prestataire : contrôles de bon fonctionnement, et de façon ponctuelle, contrôle d'exécution et contrôle de vente

Le mode de gestion a été modifié pour passer en régie totale au 11/02/2022. Les missions de contrôles sont depuis cette date assurées en totalité par le SPANC

6.2. Règlement de service

Le règlement du SPANC a été modifié et approuvé par délibération intercommunale le 24/03/2021

Rappel des missions du SPANC

Les missions du SPANC sont définies par les arrêtés du 27 avril 2012 (applicable depuis le 1 juillet 2012).

Les communes ou par délégation les communautés de communes assurent le contrôle des installations d'assainissement non collectif, en assurant les missions suivantes :

Pour les installations neuves ou à réhabiliter mentionnées au 1^o du III de l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales, la mission de contrôle consiste en :

a) Un examen préalable de la conception : cet examen consiste en une étude du dossier fourni par le propriétaire de l'immeuble, complétée si nécessaire par une visite sur site, qui vise notamment à vérifier :

- L'adaptation du projet au type d'usage, aux contraintes sanitaires et environnementales, aux exigences et à la sensibilité du milieu, aux caractéristiques du terrain et à l'immeuble desservi ;
- La conformité de l'installation envisagée au regard de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié relatif aux prescriptions techniques ou de l'arrêté du 22 juin 2007 susvisés ;

A l'issue de l'examen préalable de la conception, le service élabore un rapport d'examen de conception remis au propriétaire de l'immeuble. Ce document comporte :

- La liste des points contrôlés ;
- La liste des éventuels manques et anomalies du projet engendrant une non-conformité au regard des prescriptions réglementaires ;
- La liste des éléments conformes à la réglementation ;
- L'attestation de conformité du projet prévue à l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme

Sur le secteur de la CCSL, cet examen s'opère en amont de toute construction d'habitat neuf ou de réhabilitation par l'intermédiaire d'un formulaire : la demande d'installation d'un assainissement non collectif.

Une étude de filière, fournie par le propriétaire, est indispensable pour permettre au service de contrôle de vérifier le choix de la filière retenue et son implantation projetée en fonction des contraintes du site. Elle doit être jointe à la demande d'installation d'un assainissement non collectif.

b) Une vérification de l'exécution : cette vérification consiste, sur la base de l'examen préalable de la conception de l'installation et lors d'une visite sur site effectuée avant remblayage, à :

- Identifier, localiser et caractériser les dispositifs constituant l'installation ;
- Repérer l'accessibilité ;
- Vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur

A l'issue de la vérification de l'exécution, le service rédige un rapport de vérification de l'exécution dans lequel elle consigne les observations réalisées au cours de la visite et où elle évalue la conformité de l'installation. En cas de non-conformité, la commune précise la liste des aménagements ou modifications de l'installation classés, le cas échéant, par ordre de priorité, à réaliser par le propriétaire de l'installation.

Ce contrôle est réalisé en présence des entreprises et /ou des propriétaires qui informent le service du commencement des travaux et de leur achèvement. En tout état de cause, il doit avoir lieu en fin de travaux, avant remblaiement pour évaluer la qualité de réalisation des ouvrages.

Ces deux contrôles font l'objet de comptes rendus distants. Ils sont facturés ponctuellement après leur réalisation au propriétaire de l'installation.

Pour les autres installations mentionnées au 2o du III de l'article L. 2224-8 du CGCT, la mission de contrôle consiste à :

- Vérifier l'existence d'une installation, conformément aux dispositions de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique ;
- Vérifier le bon fonctionnement et l'entretien de l'installation ;
- Evaluer les dangers pour la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement
- Evaluer une éventuelle non-conformité de l'installation.

Etant donné que la CCSL n'a pas décidé de prendre en charge l'entretien des installations d'assainissement non collectif, la mission de contrôle consiste aussi à vérifier la réalisation périodique des vidanges et l'entretien périodique des dispositifs constituant l'installation, selon les cas, conformément aux dispositions des articles 15 et 16 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié relatif aux prescriptions techniques ou de l'arrêté du 22 juin 2007 susvisés ;

Ce contrôle unique (entretien et bon fonctionnement) fait également l'objet d'un rapport envoyé au propriétaire de l'installation. Il est facturé de manière échelonnée sur 8 ans.

En cas de vente, le rapport de contrôle de l'installation datant de moins de 3 ans doit être fourni à la demande des propriétaires vendeurs d'un bien immobilier. Il sera intégré au dossier de diagnostic technique défini à l'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation qui est annexé à l'acte de vente (article L 1331-11-1 du code de la santé publique).

Pour les installations qui n'ont pas été contrôlées dans ce délai, une nouvelle visite est nécessaire.

Ce contrôle fait l'objet d'un rapport envoyé au propriétaire de l'installation. Ce dernier comporte des préconisations en termes de travaux ou d'entretien pour améliorer le fonctionnement de l'installation.

En cas de nouveau contrôle, la prestation est facturée ponctuellement après sa réalisation au propriétaire de l'installation (vendeur).

► Autres missions :

En plus de ces missions de contrôles, le technicien du SPANC est l'interlocuteur privilégié des usagers du service pour les informer, les assister et les conseiller dans leur projet.

Le SPANC gère également une base de données informatique sur toutes les installations d'assainissement non collectif sur le secteur de la Communauté de Communes. Ce logiciel permet également d'établir tous les documents produits par le service. Le service gère également en interne toute la partie facturation de ces différentes prestations.

6.3. L'activité du SPANC en 2022

6.4.1 Le contrôle de conception et d'implantation

180 contrôles de conception ont été réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes en 2022.

Dont 11 dossiers réinstruits après une modification du projet par le propriétaire (Conception Bis)

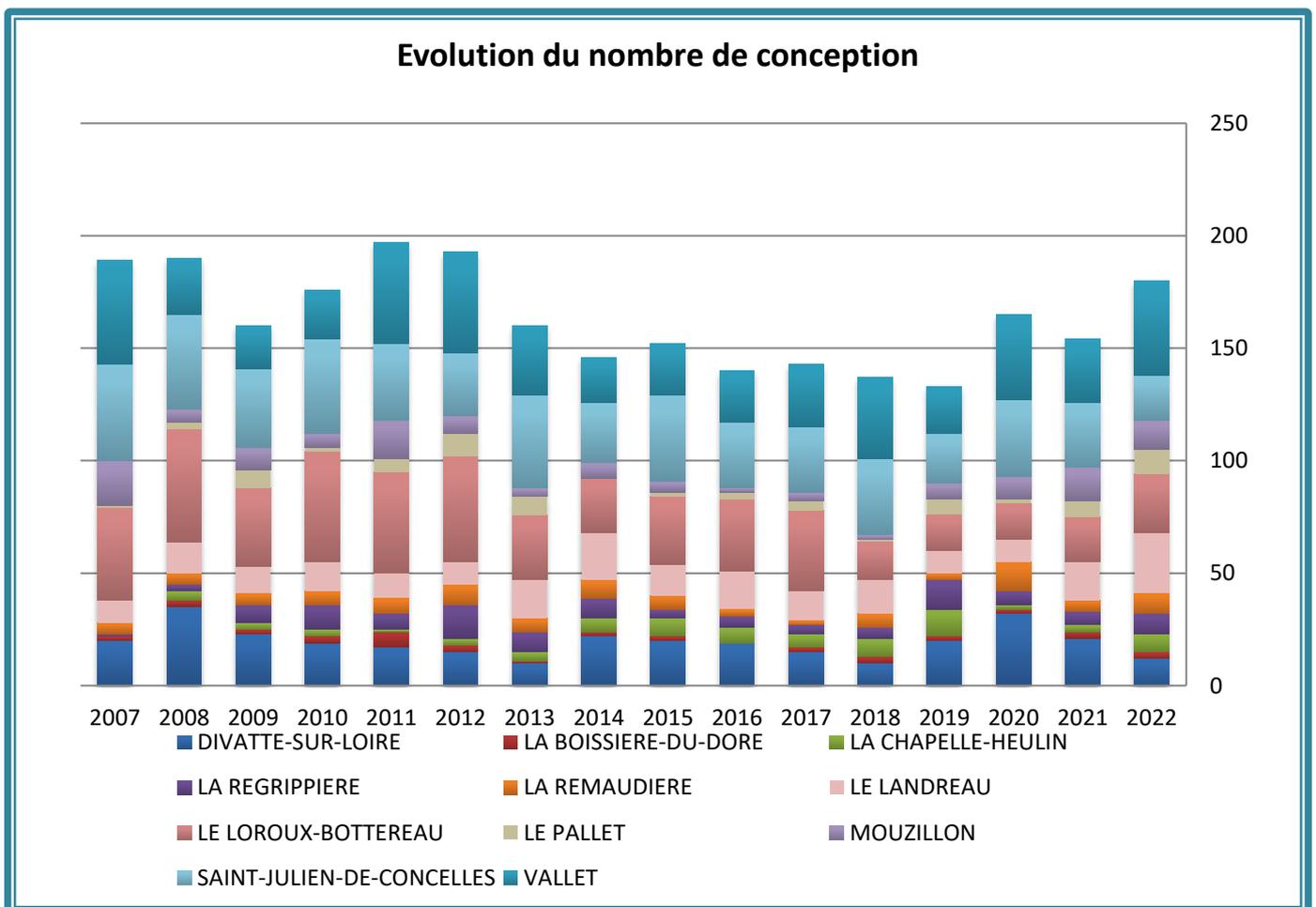
Répartition par type de demande

Type de dossier	Nombre
Réhabilitation de l'assainissement existant	121
Permis de construire*	50
Déclaration préalable*	5
Certificat d'urbanisme	4
TOTAL	180

*peut aussi concerner une réhabilitation de l'assainissement existant

Nous notons une augmentation du nombre de réhabilitations par rapport aux années précédentes. Le nombre de constructions neuves étant stable, le ratio démontre une amélioration de l'état général du parc

Evolution du nombre de dossiers de conception instruits de 2007 à 2022

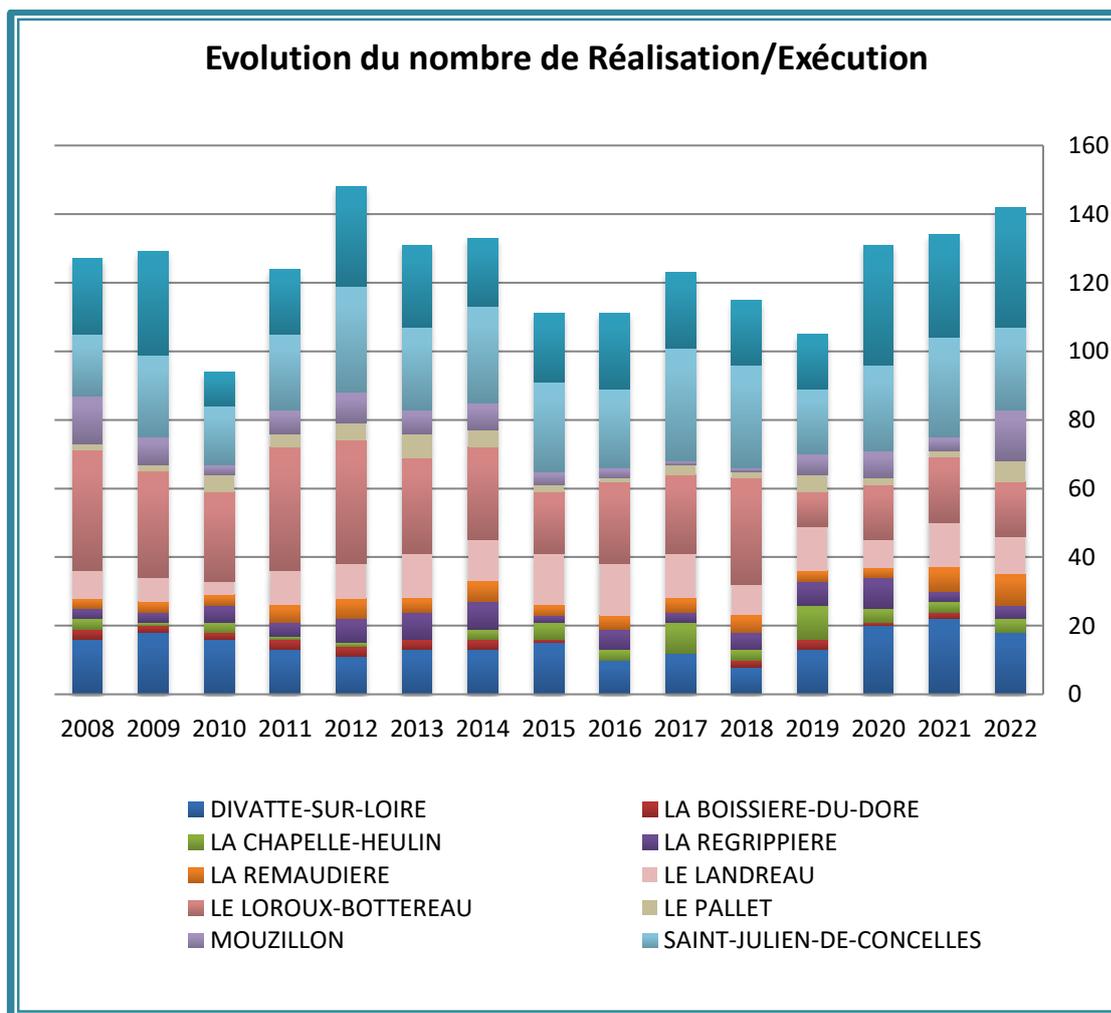


Entre 2021 et 2022, l'activité de conception sur les habitations neuves ou réhabilitées progresse sur l'ensemble du territoire avec une augmentation de + 16%.

Sur 2022 le nombre de réhabilitations est le plus important de ces 10 dernières années. Sur les 3 dernières années, l'augmentation du nombre de conception peut s'expliquer par la mise en œuvre d'une politique visant à inciter les usagers à réhabiliter leur installation (suivi, communication, subvention, ...)

6.4.2 Le contrôle de bonne exécution

142 contrôles de bonne exécution/réalisation ont été réalisés sur le territoire en 2022

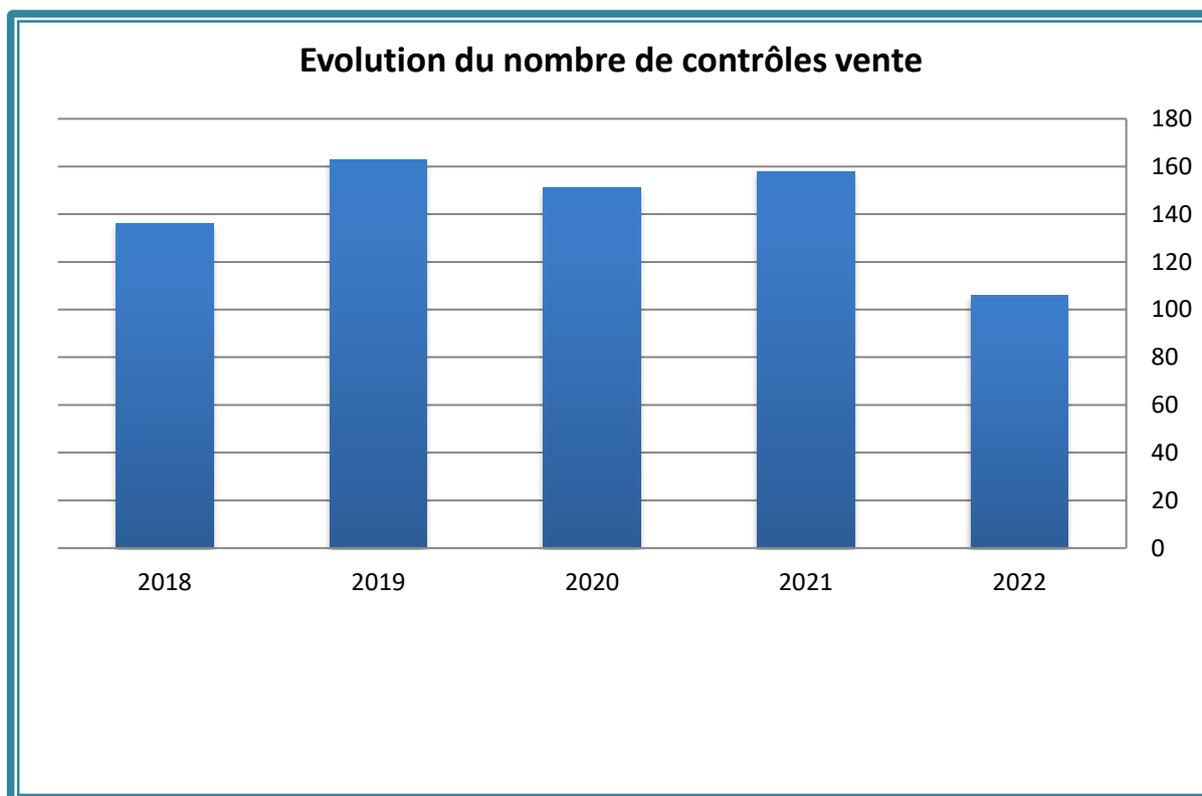


Entre 2021 et 2022, l'activité sur les habitations neuves ou réhabilitées est stable. Le nombre de réalisations continue sa progression en passant de 134 à 142 (répartis en 108 réhabilitations et 34 habitations neuves)

6.4.3 Le contrôle pour vente

Cette prestation a débuté début 2011. Selon la date de la dernière visite sur l'installation, il existe deux possibilités :

- Une nouvelle visite est faite sur l'installation si le précédent contrôle date de plus de 3 ans ou si des travaux ont été effectués depuis la dernière visite.
- Le rapport du SPANC est fourni si le précédent contrôle du SPANC date de moins de 3 ans ou si un projet de mise en place d'un assainissement collectif est prévu dans un délai court.



Au global sur 2022, il y a eu 98 contrôles de vente avec une nouvelle visite et 8 demandes qui n'ont pas nécessité de nouvelle visite soit au total : **106 demandes de contrôle d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente ce qui représente environ 1.8 % du nombre global de système (5435)** .

Un chiffre en très forte baisse avec **un recul de 33 % par rapport à 2021 (158 demandes de contrôle dans un contexte post COVID 19)**

6.4.4 Le suivi des non-conformités

Les installations jugées non conformes lors d'un diagnostic pour vente ou lorsqu'un projet de vente intervient moins de 3 ans après un contrôle périodique de fonctionnement doivent faire l'objet d'un réhabilitation.

Le délai accordé pour effectuer ces travaux est d'un an après la signature de l'acte de Vente.

Installations jugées non conformes lors d'un projet de vente

		Année de réhabilitation						Taux de réhabilitation à N+1	Taux de réhabilitation au 31/12/2022
		2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Non conformités lors de projet de vente (sur nb total de contrôles)	2017							8/70	42.8%
	70 (sur 110)	1	7	3	4	3	2	11.4%	
	2018							12/84	40.4%
	84 (sur 139)		2	10	4	3	5	14.2%	
	2019							28/94	51.6%
	94 (sur 156)			5	23	13	7	29.7%	
	2020							20/79	35.4%
	79 (Sur 158)				2	18	8	25.3%	
	2021							27/84	32.1%
	84 (Sur 165)					8	19	32.1%	
2022							X		
59 (Sur 106)									

*Ces chiffres ne sont que des indicateurs basés sur les contrôles et les projets de vente et non sur les ventes effectives.

Depuis le 22 août 2021 la loi climat et résilience introduit l'obligation pour les notaires d'informer le SPANC en cas de vente d'immeubles.

L'obligation de réhabilitation n'entrant en vigueur que lorsque la vente définitive est signée, il est nécessaire de connaître la date de vente du bien pour pouvoir effectuer un suivi précis

Jusqu'en 2020, il était difficile d'obtenir ces données, une procédure a été mise en place pour permettre une amélioration du taux de réhabilitation.

Nous notons une amélioration légère mais constante du taux de réhabilitations à N+1 avec une évolution de +7 % en 2021 par rapport à 2020

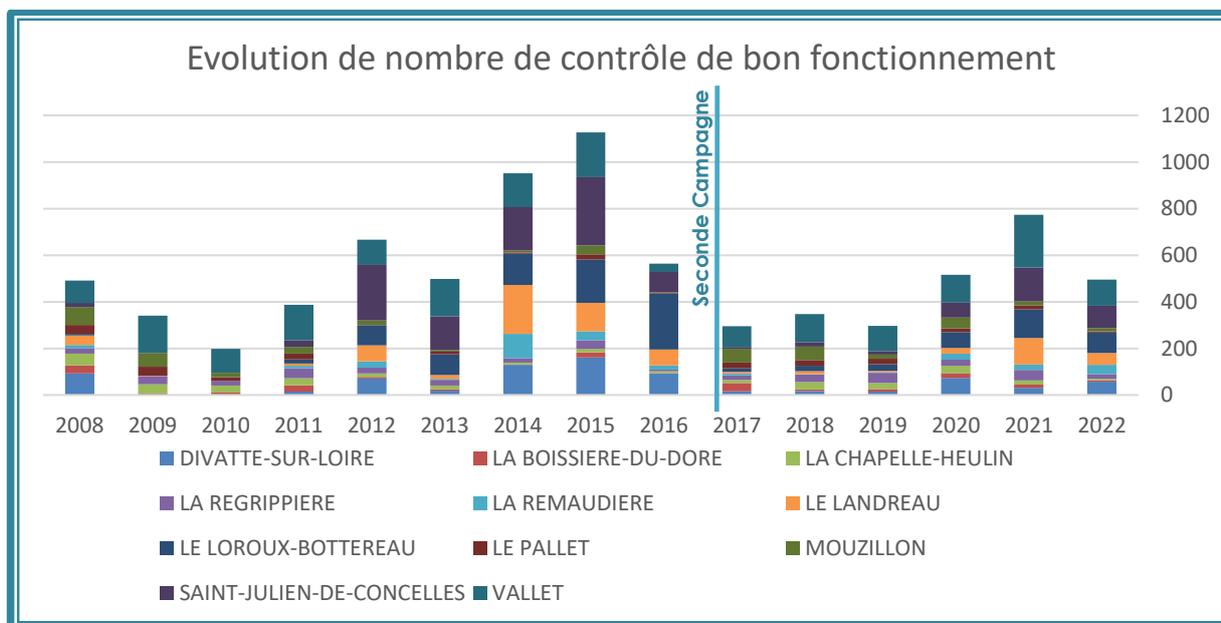
6.4.5 Les contrôles de l'existant ou contrôle de bon fonctionnement

Ce contrôle est réalisé sur toutes les installations existantes d'assainissement non collectif. La première campagne de contrôle de bon fonctionnement a duré 8 ans et s'est étalée de 2008 à 2016. La seconde est commencée depuis 2017 et se prolongera jusqu'en 2025.

Au global sur 2022, il y a eu 497 contrôles de bon fonctionnement

SAUR (déléataire jusqu'au 10/02/2022) : 29 Contrôles

SPANC : 468 Contrôles



La répartition des contrôles n'est pas uniforme pour différents facteurs (problème de prestataire de 2012 à 2016, modification du temps de travail des agents du service...). Les explications précises sont détaillées dans le rapport d'activité 2016.

A terme, un lissage serait préférable mais il se fera dans le temps car une périodicité de 8 ans est à respecter au maximum.

6.4. Les aides financières

Pour rappel, les anciennes communautés de communes Vallet et Loire Divatte apportaient des aides financières pour réhabiliter les assainissements autonomes existants.

Suite à la fusion des deux territoires, il a été décidé de maintenir ces aides selon les critères suivants.

- Propriétaire depuis au moins 2 ans
- Occupant
- Avec des ressources inférieures aux plafonds majorés ANAH
- Système assainissement présent non conforme
- Travaux compris entre 3000 et 10 000€ par une société
- Versement sur montant devis ou revu sur facture acquittée si moindre, dépassement du devis non possible
- Délai : dossier déposé au moment de la conception

Les critères d'éligibilité aux subventions se voient modifiés par le conseil communautaire du 24/03/2021.

La durée d'occupation n'est désormais plus un critère, il est donc possible de prétendre à une aide juste après un achat immobilier pour procéder aux travaux de remise en conformité

Les plafonds de L'ANAH restent une base pour l'attribution d'une subvention de **30%** du montant des travaux mais en complément, une subvention de **20%** du montant des travaux est créée pour les usagers dont les revenus dépassent ces plafonds mais restent **inférieurs à 1.1 fois ceux-ci**.

En 2022, 19 demandes ont été acceptées pour un budget total de 48 652,91 €

Le nombre de bénéficiaires est en forte augmentation avec une progression de versement +50%.

6.5. L'Etat des lieux

Au 31 décembre 2022, **5435 installations d'assainissement non collectif** ont été recensées sur l'ensemble du territoire représentant une population théorique de **12 120 personnes** assainies en non collectif (taux d'occupation moyen par logement : 2.23) soit environ **25%** de la population totale de la Communauté de Communes Sèvre et Loire.

6.5.1 Taille des installations contrôlées

Globalement, les ANC situés sur le territoire sont < ou = à 20 EH. Toutefois, **16** installations de taille > à 20EH, et relevant donc de l'arrêté du 21 juillet 2015. Il s'agit principalement de locaux commerciaux ou industriels, une aire de repos, deux lotissements ou groupement de maisons privées de 21 EH à 180 EH.

En 2022 le SPANC a achevé la mise en place de cahiers de vie avec les propriétaires de ces installations.

Ces cahiers de vie recensent toutes les opérations de maintenance préventive et curative, les données d'auto surveillance et les éventuels événements majeurs survenus sur l'installation. Ils seront à remplir et à transmettre annuellement au SPANC

Pour l'année 2022 ils seront à transmettre au SPANC avant le 01/06/2023.

6.5.2 Le fonctionnement des installations

Pour connaître l'état global du parc des installations d'assainissement non collectif il faut prendre en compte le dernier contrôle réalisé sur le système. Il peut s'agir soit d'un contrôle diagnostic (pour les visites faites en majorité avant 2008), soit d'un contrôle de bon fonctionnement (pour les visites faites entre 2008 et 2022), soit d'un contrôle de réalisation/ bon exécution (pour les systèmes neufs ou réhabilités entre 2008 et 2022).

Au 31 décembre 2022, cet état des lieux a été réalisé à partir de **5435 visites** :

- 4461 contrôles de bon fonctionnement (courant ou lié à une vente)
- 5 contrôles diagnostic
- 969 contrôles de réalisation

Par contre entre des visites réalisées en 2008 et des visites faites en 2022, les critères de jugement ont évolué surtout avec l'apparition de la nouvelle grille en 2012 qui n'a été appliquée qu'à partir de 2013.

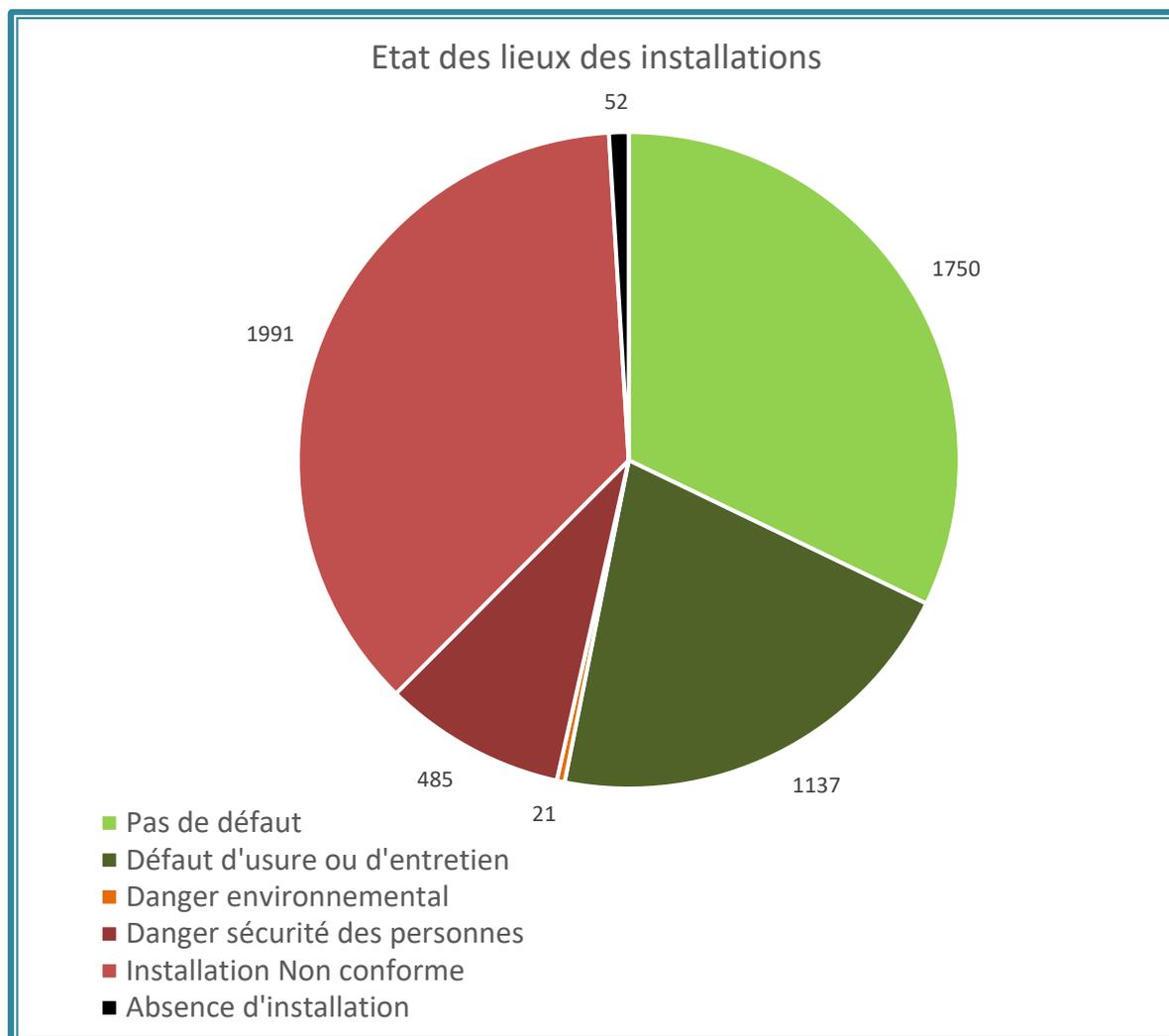
Pour pouvoir établir un état des lieux global, une uniformisation des conclusions a été faite.

Nous classons aujourd'hui les installations en six catégories.

A chacune de ces catégories correspond un degré d'urgence à réaliser d'éventuels travaux de remise aux normes.

Pas de défaut	Pas d'obligation de Travaux
Défaut d'usure	Pas d'obligation de Travaux
Danger environnemental	Travaux obligatoires sous 4 ans ou 1 an si vente
Danger Sécurité des personnes	Travaux obligatoires sous 4 ans ou 1 an si vente
Installation Non Conforme	Travaux obligatoires sous 1 an après vente
Absence d'installation	Mise en demeure de réaliser un ANC dans les meilleurs délais

En prenant en compte ces critères de classement nous pouvons définir un état des lieux du parc des installations non collectives



Nous avons donc à ce jour **53.10 %** du parc présentant un état et un fonctionnement satisfaisant (2887 installations) contre **46.90%** nécessitant des travaux (2551 installations)

Par rapport à 2021, nous comptons une centaine d'installations de plus présentant un fonctionnement satisfaisant.

L'amélioration de l'état général du parc continue sa progression après avoir passé la barre symbolique des 50% d'installations conformes en 2021

6.6. Tarification de l'assainissement et recettes du service

6.7.1 Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

La part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;

La part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur, la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Nouvelle Politique tarifaire

Afin de faire face aux nouvelles charges de personnel et fonctionnement, et maintenir un équilibre budgétaire, le conseil communautaire a décidé de revoir à la hausse les tarifs des prestations du SPANC.

Tarifs votés par la délibération du 24 mars 2021

Type de prestation	Tarifs
Redevance annuelle	30€/an (applicable seulement au 1 janvier 2022)
Contrôle vente	250€
Contrôle conception	150€
Contrôle conception bis	75€
Contrôle d'exécution	150€
Contrôle après vente	250€
Contrôle « 0 anc »	250€
Déplacement sans intervention ou refus de visite	60€
Pour les systèmes recevant une charge de pollutions supérieurs à 20 EH (1,2 kg/j de DBO5),	Majoration de 100% Redevance annuelle : 60€, Redevance de contrôle en vue de la vente : 500€ Redevance de contrôle de conception du projet : 300€ Redevance de contrôle de conception bis du projet : 150€ Redevance de contrôle d'exécution des travaux : 300€

6.7.2 Bilan comptable du service

	FONCTIONNEMENT			
	2020	2021	2022	Variation 2021-2022
Résultat d'exploitation reporté	36 582,72 €	42 690,20 €	12 358,60 €	-71,05%
Atténuations de charges	- €	- €	160,00 €	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	152 355,33 €	140 046,23 €	201 552,51 €	43,92%
Subventions d'exploitation	- €	- €	- €	0,00%
Autres produits de gestion courante	671,82 €	606,00 €	1 091,72 €	80,15%
Produits exceptionnels	40,00 €	1 464,02 €	20,00 €	-98,63%
Reprises sur provisions	- €	- €	1 163,26 €	
RECETTES	189 649,87 €	184 806,45 €	216 346,09 €	17,07%
Charges à caractère général	67 321,05 €	96 539,45 €	41 382,78 €	-57,13%
Charges de personnel et frais assimilés	68 095,90 €	62 658,25 €	111 246,51 €	77,54%
Autres charges de gestion courante	995,72 €	2 253,88 €	168,80 €	-92,51%
Charges exceptionnelles	825,00 €	358,58 €	438,00 €	22,15%
Dotations aux provisions et dépréciations	- €	1 336,69 €	176,00 €	-86,83%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 722,00 €	9 301,00 €	1 275,00 €	-86,29%
DEPENSES	146 959,67 €	172 447,85 €	154 687,09 €	-10,30%
RESULTAT	42 690,20 €	12 358,60 €	61 659,00 €	398,92%
	INVESTISSEMENT			
	2020	2021	2022	Variation 2021-2022
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	23 015,58 €	32 737,58 €	39 055,08 €	19,30%
Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	0,00%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 722,00 €	9 301,00 €	1 275,00 €	-86,29%
RECETTES	32 737,58	42 038,58	40 330,08	-4,06%
Immobilisations incorporelles	0,00	2 983,50	252,01	-91,55%
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	13 998,49	#DIV/0!
DEPENSES	0,00	2 983,50	14 250,50	
RESULTAT	32 737,58	39 055,08	26 079,58	-33,22%

Le tableau de recette en fonctionnement montre une augmentation de la redevance assainissement non collectif liée à la révision des tarifs de conception, exécution et vente intervenue au 1 juillet 2021 et de la redevance annuelle au 1 janvier 2022.

En dépense, la baisse des charges à caractère générale est due à l'arrêt du recours au prestataire en sous-traitance mais elle est compensée par le recrutement d'agent pour faire les contrôles en régie et donc l'augmentation des charges de personnel.

On peut noter aussi une baisse importante des dotations aux provisions pour les impayés due à l'important travail fait pour relancer les impayés du spanc.

En investissement, les dépenses sont liées à l'équipement des techniciens recrutés notamment à l'achat de véhicules et au changement d'ordinateur.

ANNEXES

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Code	Libellé	2022
Indicateur descriptif des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	36875
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	236.7
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Variable entre les communes Pour SISPEA, valeur de Vallet /Mouzillon : 3.12
Indicateur de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	75%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Non calculable
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100

P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Non calculable
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	5 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (source RAD SIAEP Vignoble-Grand Lieu)	0.96 %
P258.1	Taux de réclamations	Non connu

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS ET DES VARIABLES DE PERFORMANCE POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Les indicateurs du service de l'assainissement non collectif sont au nombre de 3, dont 2 indicateurs descriptifs. Ils offrent un premier point de repère sur ce service.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

- Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération : **OUI**

Les onze communes ont approuvé lors de conseils municipaux les zonages d'assainissement sur leur territoire

- La Boissière du Doré : Délibération du 02/04/2001
- La Chapelle-Heulin : Délibération du 29/11/2011
- Le Pallet : Délibération du 16/01/2012
- La Regrippière : Délibération du 28/03/2013
- Mouzillon : Délibération du 1/03/2013
- Vallet : Délibération du 1/03/2013
- La Remaudière : 11/07/2011
- Saint Julien de Concelles : 2011
- Le Loroux Bottereau : 11/12/2003
- Divatte sur Loire (Chapelle basse mer- Barbechat) et Le Landreau : date précise non connue

Dans le cadre de la fusion, la refonte des schémas directeurs est en cours depuis 2020 pour faire un schéma intercommunal

- Application du règlement du SPANC approuvé par une délibération : **OUI**

Le règlement du SPANC a été modifié puis approuvé par délibération intercommunale le 24/03/2021

- Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisés ou réhabilités depuis moins de 8 ans : **OUI**

Au sein de la communauté de communes, ce service est en place depuis 2008 sur ex CCLD et depuis 2006 sur ex CCV.

- Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations : **OUI**

Toutes les installations ont fait l'objet d'un diagnostic initial en 2005-2006 par un bureau d'étude extérieur. La prestation de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien par la Communauté de Communes a débuté en 2006 sur ex CCLD et 2008 sur ex CCV.

Total : 100/100

L'indice sur les éléments obligatoires est de 100/100 et donc l'indice sur les éléments facultatifs peut être calculé.

Éléments facultatifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif

- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations : **NON**

- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitations des installations : **NON**

- Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange : **NON**

Total : 0/40

	Exercice 2021	Exercice 2022
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2022 est inchangé à 100/140.

Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif. En absence d'information sur le nombre précis d'occupant par habitation, ce taux est calculé à partir du taux d'occupation moyen sur le territoire de 2.2 occupants par maison.

Au 31 décembre 2022, 5435 installations d'assainissement non collectif étaient recensées sur le territoire de la communauté de communes ce qui représente un nombre d'habitant estimé à **12 120 habitants** soit environ 25% de la population totale de la CCSL.

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

TAUX TRES APPROXIMATIF : Le nombre d'installations avec un impact pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement est très difficile à calculer car ces critères n'étaient pas appréciés pour les contrôles fait avant 2012 sur la CCV et pour les contrôles fait avant 2017 sur la CCLD.

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques.

Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées

Nota : la conformité définie dans l'arrêté du 2 décembre 2013 est celle retenue pour cet indicateur : elle diffère de celle définie dans l'arrêté du 27 avril 2012, puisqu'elle englobe les installations conformes et celles ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement

Formule de calcul depuis 2013 :

(Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100

	2022
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité(1) (VP166)	2887
Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (2)*(VP267)	1991
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP167)	5435
Proportion d'installations ne présentant pas de dangers de sécurité ou de risque pour l'environnement	89.73

(1) reprend les conclusions : pas de défaut et défaut usure et entretien

(2) Reprend les conclusions : non conforme

* Ce chiffre est très difficile à estimer car l'impact sur pour la santé de personnes ou le risque avéré de pollution pour l'environnement n'était pas apprécié pour les contrôles fait avant 2012 sur la CCV et pour les contrôles fait avant 2017 sur la CCLD.

- Les **variables de performance** constituent les données élémentaires qui permettent de calculer les indicateurs.
Certaines de ces variables sont qualifiée de variables de consolidation car elles sont utilisées pour le calcul de la moyenne pondérée d'un indicateur.
Certaines autres variables, appelées "données de contexte", ne participent pas au calcul des indicateurs mais ont vocation à décrire le contexte du service.

Thématique	Sous-thématique	Code	Libellé	Valeur
Contexte et organisation	Moyens du service	DC 304	Nombre d'EQTP salariés du SPANC	2.8
		VP 305	Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations (O/N)	OUI
Parc des installations	Nombre et taille des installations ANC	DC 306	Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	5435
		DC 307	Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	5419
		DC 308	Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	16
	Type d'usagers des installations ANC	DC 309	Nombre d'installations contrôlées desservant un logement unique ou une entreprise rejetant des eaux usées domestiques ou assimilées	NC
		DC 310	Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	NC
	Filières de traitement	DC 311	Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	NC
		DC 312	Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	NC
		DC 313	Nombre d'installations agréées contrôlées	NC
		DC 315	Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	NC
	Mode d'évacuation des eaux	DC 316	Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	NC
		DC 317	Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	NC
		DC 318	Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	NC
	Conformité des installations	Non conformités	DC 320	Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation
DC 321			Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	506

		DC 322	Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bonne exécution depuis la création du service	28
Données financières	Tarif	DC 196	Tarif du contrôle de l'ANC	240 €
		DC 325	Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	150€
		DC 326	Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	150€
	Budget recettes	DC 197	Montant des recettes provenant des contrôles	201 552.51€
		DC 327	Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	0
		DC 328	Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	0
		DC 329	Abondement par le budget général (O/N)	NON
		DC 330	Assujettissement à la TVA (O/N)	NON
		DC 198	Montant financiers des travaux réalisés	0

Activité - niveau du service	Activité du service	DC 333	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	142
		DC 331	Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	102
		DC 341	Nombre d'opérations neuves dans l'année N	40
		VP 342	Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	0
		DC 343	Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	102
		DC 332	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	180
		VP 334	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	581
		VP 303	Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	0
	Niveau et exigence du service	VP 301	Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	OUI
		VP 323	Fréquence du contrôle périodique	8 ans
		VP 324	Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	NON
		VP 335	Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	OUI
		VP 336	Existence d'une permanence physique (O/N)	OUI
		VP 337	Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	OUI
		VP 338	Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	OUI
		VP 339	Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	NON
		VP 340	Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	NON
		VP 302	Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	NON

NC : à ce jour, le SPANC de Sèvre et Loire n'est pas en mesure de fournir cette information.

LEXIQUE

CCSL : Communauté de Communes Sèvre et Loire

CCV : Communauté de Communes Vallet

CCLD : Communauté de Communes Loire Divatte

RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

AC : Assainissement Collectif

ANC : assainissement Non Collectif

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

EQTP : Equivalent Temps plein

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EH : Equivalent Habitant, unité de dimensionnement utilisée en assainissement

DSP : Délégation de Service Public

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

PFAC : Participation aux Financement de l'Assainissement collectif